

R É G I O N
**AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU LUNDI 1 FÉVRIER 2016

PROCÈS VERBAL

in extenso

APPROUVE EN SÉANCE PLENIERE DU 13 AVRIL 2016

SOMMAIRE

Séance Plénière du 1^{er} février 2016

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Secrétaire de séance : Charline CLAVEAU-ABBADIE

- Etat des présences	P 4
- Discours introductif du Président	P. 11
- Adoption du procès-verbal des séances précédentes	P. 15
- N° 1 - Modalités de vote du budget régional	P. 13
	Vote P. 13
- N° 2 - Règlement budgétaire et financier	P. 16
	Vote P. 19
- N° 3 - Inscriptions budgétaires 2016	P. 20
	Vote P. 25
- N° 4 - Désaffectation d'autorisations de programme et d'engagement du PO 2014-2020 de Poitou-Charentes	P. 26
	Vote P.26
- N° 5 - Fonctionnement du Conseil Régional : Commissions	P. 27
	Vote P 27
- N° 6 - Fonctionnement du Conseil Régional : Représentation du Conseil Régional au sein des organismes	P. 28
	Vote P. 28
- N° 7 - Représentation aux instances et organisation matérielle et technique des élections professionnelles	P. 29
	Vote P. 30
- N° 8 - Tableau des emplois : emplois fonctionnels	P. 31
	Vote P. 34

- N° 9 - Tableau des emplois : créations - emplois de collaborateurs de Cabine	P. 31 Vote P. 34
- N° 10 - Fonctionnement du Conseil Régional : indemnités des conseillers régionaux et des membres du CESER	P. 35 Votes P. 49
- N° 11 - Dispositif visant à faciliter l'exercice du mandat des élus régionaux et des membres du CESER	P. 50 Vote P. 51
- N° 12 - Fonctionnement du Conseil Régional : délégations de l'assemblée plénière à la Commission Permanente – suite	P. 52 Vote P.53
<hr/>	
- N° 13 – Motion « Soutien à la filière des palmipèdes à foie gras en pleine crise aviaire »	P. 58 Motion adoptée P. 70
<hr/>	
- Annexes	P. 71
- Liste des Conseillers Régionaux	P. 75

ETAT DES PRESENCES

PS : Parti Socialiste et Apparentés
EELV : Ecologiste et Citoyen-EELV
PRG : Parti Radical de Gauche
LR: Les Républicains-CPNT
UDI : Union des Démocrates et des Indépendants
Modem : Mouvement Démocrate et Apparentés
FN : Front National / Rassemblement Bleu Marine

Monsieur ROUSSET Alain (PS) Président

Vices-Président(es) :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (PS), Présent

Madame LANZI Nathalie (PS), Présente

Monsieur MACAIRE Jean-François (PS), Présent

Madame COUTANT Françoise (EELV), Présente

Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Présent

Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Présente

Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Présent

Madame DERVILLE Sandrine (PS), Présente

Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Présent

Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Présente

Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Présent

Madame VEYSSY Catherine (PS), Présente

Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Présent

Madame BARAT Geneviève (PS), Présente

Monsieur THIERRY Nicolas (EELV). Présent

Conseillers Régionaux :

Madame ABELIN Véronique (UDI),	Présente
Monsieur AGUERRE Barthélémy (Modem),	Présent
Madame ALCORTA Martine (EELV),	Présente
Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS),	Présente
Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (PRG),	Présente
Monsieur ARGENTON Xavier (UDI),	Présent
Monsieur ASTIER Dominique (PS),	Présent
Monsieur AUDI Antoine (LR),	Présent
Madame AVERLAN Joëlle (PS),	Présente
Monsieur BAUDE Vital (EELV),	Présent
Madame BAYLE Josie (UDI),	Présente
Madame BEDU Anne-Laure (PS),	Présente
Monsieur BELOT Nicolas (LR),	Présent
Monsieur BERGÉ Mathieu (PS),	Présent
Monsieur BERROYER Jean-Paul ((FN),	Présent
Madame BEYRIS Maryline (PS),	Présente
Madame BEZIAT Françoise (LR),	Présente
Monsieur BITEAU Benoît (PRG),	Présent
Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR),	Présent
Monsieur BLANCO Jean-François (EELV),	Présent
Madame BONJEAN Elisabeth (PS),	Présente
Monsieur BONNEFONT Xavier (LR),	Présent
Monsieur BOUDIÉ Florent (PS),	Présent
Madame BOULTAM Yasmina (PS),	Présente
Madame BOURDIN Katia (EELV),	Présente
Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne ((FN),	Présent
Madame BROUILLE Andréa (PS),	Présente

Madame BRUN Yveline ((FN),	Présente
Madame CALMELS Virginie (LR),	Présente
Madame CASSIN Armelle (LR),	Présente
Monsieur CATHUS Christophe (PS),	Présent
Monsieur CAVITTE Pascal (PS),	Présent
Madame CHADJAA Sally (LR),	Présente
Madame CHADOURNE Sandrine ((FN),	Présente
Madame CHARAÏ Naïma (PS),	Présente
Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée ((FN),	Présent
Monsieur CHARTIER Olivier (LR),	Présent
Madame CHASSAGNE Christelle (UDI),	Présente
Madame CHAUMERON Lucie ((FN),	Présente
Monsieur CHÉRET Pierre (PS),	Présent
Madame CHEYROUX Claudie ((FN),	Présente
Monsieur CIBERT Cyril (PS),	Présent
Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS),	Présente
Monsieur COINAUD Pierre (LR),	Présent
Monsieur COLOMBIER Jacques ((FN),	Présent
Madame COMBRES Maryse (EELV),	Présente
Monsieur CORREIA Eric (PS),	Présent
Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS),	Présent
Madame COSTES Marie (LR),	Présente
Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR),	Présent
Monsieur DARBON Alain (PS),	Présent
Monsieur DAURÉ Jean-François (PS),	Présent
Madame DE AZEVEDO Aurélie (FN),	Présente
Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS),	Présent
Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE J-Marc (FN),	Présent
Madame DELATTRE Nathalie (UDI),	Présente

Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PS),	Présent
Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS),	Présent
Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS),	Présente
Madame DIAZ Edwige (FN),	Présente
Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UDI),	Présent
Monsieur DORTHE Philippe (PS),	Présent
Monsieur DRAPRON Bruno (UDI),	Présent
Monsieur DUBOIS Robert (FN),	Présent
Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS),	Présent
Monsieur DURAND Pierre (LR),	Présent
Madame DURRUTY Sylvie (LR),	Présente
Madame DUTOYA Emilie (PS),	Présente
Monsieur EMON Jacky (PS),	Présent
Madame ESPAGNAC Frédérique (PS),	Présente
Madame ESTRADE Hélène (LR),	Présente
Monsieur FEKL Matthias (PS),	Présent
Monsieur FELTESSE Vincent (PS),	Présent
Madame FERREIRA Otilia (Modem),	Présente
Monsieur FLORIAN Nicolas (LR),	Présent
Madame FONTALIRAN Nathalie (LR),	Présente
Madame FRANCO Natalie (PS),	Présente
Monsieur FREL Lionel (EELV),	Présent
Madame FROPOS Sabine (FN),	Présente
Monsieur FROUSTEY Pierre (PS),	Présent
Monsieur GAMACHE Nicolas (EELV),	Présent
Madame GENDREAU Béatrice (PS),	Présente
Monsieur GERARD Vincent (FN),	Présent
Madame GÉRARD Anne (PS),	Présente
Monsieur GUERIN Guillaume (LR),	Présent

Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS),	Présent
Madame HARRIBEY Laurence (PS),	Présente
Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS),	Présent
Madame HÉNAUT Christelle (FN),	Excusée, pouvoir à Mr J.Paul Berroyer
Madame HÉRAUD Lydia (PS),	Présente
Monsieur HOUDET Christian (FN),	Présent
Monsieur HUSTAIX Gilles (FN),	Présent
Monsieur IRATCHET Jean-Michel (FN),	Présent
Monsieur JACQUILLARD William (PS),	Présent
Madame JEANSON Françoise (PS),	Présente
Madame JOUBERT Florence (FN),	Présente
Madame JUTEL Elisabeth (PS),	Présente
Monsieur KERROUCHE Eric (PS),	Présent
Madame LAFFORE Sandrine (PS),	Présente
Madame LAINEZ Marie-Claude (UDI),	Présente
Monsieur LAMARA Laurent (FN),	Présent
Madame LAMARQUE Gisèle (PS),	Présente
Monsieur LAOUANI Tarik (PS),	Présent
Madame LAPRÉE Véronique (LR),	Présente
Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR),	Présente
Monsieur LAURENT Patrice (PS),	Excusé, pouvoir à Mr J.Jacques Corsan
Madame LE GUEN Nathalie (FN),	Présente
Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EELV),	Présente
Monsieur LENOIR Laurent (PS),	Présent
Madame LE YONDRE Nathalie (PS),	Présente
Monsieur MALHERBE Gonzague (FN),	Présent
Madame MARCHAND Régine (PRG),	Présente

Madame MARENDAT Véronique (UDI),	Présente
Madame MARTY Christine (FN),	Présente
Madame MESNARD Françoise (PS),	Présente
Monsieur MINVIELLE Michel (PS),	Présent
Madame MOEBS Christine (EELV),	Présente
Madame MOGA Martine (Modem),	Présente
Monsieur MOLIERAC Guillaume (PS),	Présent
Madame MONCOND'HUY Léonore (EELV),	Présente
Monsieur MOREAU Guy (PS),	Présent
Madame MOTOMAN Laurence (EELV),	Présente
Monsieur MUÑOZ Jonathan (PS),	Présent
Madame NADAU Marie-Françoise (LR),	Présente
Monsieur NAUCHE Philippe (PS),	Présent
Madame NAYACH Laure (PS),	Présente
Monsieur ORVAIN Jérôme (EELV),	Présent
Monsieur OXIBAR Marc (LR),	Présent
Madame OZSOY Mumine (EELV),	Présente
Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EELV),	Présent
Madame PAIN Hélène (FN),	Présente
Monsieur PALUTEAU Bruno (FN),	Présent
Monsieur PATIER Christophe (UDI),	Présent
Monsieur PERREAU Thierry (EELV),	Présent
Madame PIEUCHOT Christelle (PS),	Présente
Madame PINVILLE Martine (PS),	Présente
Monsieur PUYJALON Eddie (LR),	Présent
Monsieur RABIT Philippe (LR),	Présent
Madame REQUENNA Pascale (Modem),	Présente
Monsieur ROGISTER Thierry (FN),	Présent
Madame ROUÈDE Laurence (PS),	Présente

Monsieur SABAROT Henri (PS),	Présent
Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS),	Présente
Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS),	Présent
Madame SAINT-PÉ Denise (Modem),	Présente
Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR),	Présent
Monsieur SEBTON Aurélien (UDI),	Présent
Madame SÉMAVOINE Monique (Modem),	Présente
Madame SIARRI Alexandra (LR),	Présente
Madame SIMONÉ Maryline (PS),	Présente
Monsieur TARIS Joan (Modem),	Présent
Madame TARRASO Agnès (FN),	Présente
Monsieur TAUZIN Arnaud (LR),	Présent
Madame THOMASSON-BERNIER Aurélie (PS),	Présente
Monsieur TIRANT Benoit (PS),	Présent
Madame TORTOSA Huguette (PS),	Présente
Madame TRAPY Nathalie (PS),	Présente
Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EELV),	Présent
Monsieur TRIJOLET Thierry (PS),	Présent
Monsieur VERDIN Alain (FN),	Présent
Monsieur VEUNAC Michel (Modem),	Présent
Monsieur VICTOR Cyril (LR),	Présent
Monsieur VINCENT François (PS),	Présent
Madame VOLPATO Mireille (PS),	Présente
Madame WASZAK Reine-Marie (PS),	Présente
Madame WERBROUCK Séverine (FN),	Présente
Monsieur WILSIUS Francis (PRG)	Présent

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
LUNDI 1 FÉVRIER 2016

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, en nous excusant de ce retard, mais nous étions sur cette vraie séance d'installation et de début de notre travail en réunion avec les Présidents ou Présidentes de vos groupes.

Cette séance, à laquelle j'ai le plaisir de vous accueillir, est une séance plutôt technique. Je le fais au nom de tous les groupes de cette Assemblée - nous aurons une discussion d'ailleurs en fin de rapport n° 11 ou 12 -, exprimer la solidarité de l'Assemblée Régionale à l'égard de l'aviculture, à l'égard des éleveurs de canards gras, cette crise qui est, pour cette profession, ce qu'était un peu d'ailleurs la tempête Klaus pour les sylviculteurs, qui a fait l'objet de la création d'une cellule de crise avec l'Etat et avec les Chambres d'agriculture, avec la profession.

Une série de motions, de textes, ont été élaborés, j'ai apporté un certain nombre de précisions ce matin. Ce que nous avons convenu, c'est que sous l'autorité de Jean-Pierre RAYNAUD, pour exprimer notre solidarité et un certain nombre de propositions, un groupe de travail de l'ensemble des formations pourra se réunir de telle sorte que nous arrivions à présenter un texte commun d'ici la fin de notre séance. J'ai aussi proposé aux Présidents de groupes la création de plusieurs groupes de réflexion complètement ouverts sur l'Assemblée, d'abord sur le nom de notre future Région. J'ai demandé à Anne-Marie COCULA, que beaucoup connaissent ou ont rencontrée, d'animer ce groupe qui ne sera pas simplement d'ailleurs composé d'élus, mais aussi de personnalités extérieures.

Un groupe sur le règlement intérieur, que nous devons améliorer, sera mis en place sous l'autorité de Stéphane DELPEYRAT. Je souhaite aussi que se mette en place sur l'idée de DATAR, que j'ai proposée, un groupe de travail qui là aussi sera ouvert bien entendu au monde économique et à l'université. Enfin, j'ai proposé aux Présidents et Présidentes de groupes l'idée d'un groupe de réflexion qui peut durer d'ailleurs pendant le temps qu'il faudra, qui serait animé par Eric KERROUCHE, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques, sur l'harmonisation de nos politiques. Le législateur nous laisse en effet 5 ans pour harmoniser ces politiques, qui vont se traduire dans un deuxième temps par la présentation de règlements d'intervention, sur lesquels bien entendu les vice-Présidents et vice-

Présidentes auront à faire des propositions, mais je pense que nous avons à avoir aussi une réflexion commune, cela concerne les uns et les autres.

Je réunirai les Présidents des Conseils Départementaux le 19 février, les maires a priori le 9 avril. Vous savez que la loi NOTRe amène à la création d'un outil de synchronisation ou d'harmonisation de l'action territoriale, qui s'appelle la Conférence territoriale de l'action publique, qui est un peu la suite de la Conférence des exécutifs que j'ai réunie sous la mandature précédente, et qui regroupe un peu tout le monde.

Je n'ai pas de nouvelle particulière sur le cargo panaméen. Simplement, il y a quelques années après les différents naufrages, il avait été réfléchi au niveau de la sécurité publique la possibilité de trouver des lieux d'échouage qui soient les lieux les moins dangereux possible. A l'évidence, mais cela a été rappelé par des spécialistes ce matin, les côtes sableuses sont bien moins impactantes sur la solidité du bateau, que le reste, que des côtes rocheuses. L'idée de port-refuge avait été analysée, ces ports-refuges n'ont pas été totalement désignés. Pour des bateaux comme cela, il faut bien entendu des ports en eaux profondes et, ici, les ports en eaux profondes sont les ports espagnols, ce sont aussi les ports du Verdon ou de La Rochelle. Si l'arrimage peut se faire, tout va dépendre de la capacité du bateau qui va tirer ce gros paquebot, de l'amener dans un port-refuge. Voilà simplement ce que je voulais rapidement vous évoquer.

Vous savez que nous avons cette année deux manifestations importantes auxquelles je vous convie parce que ce sont des manifestations passionnantes, ce sont les Olympiades des métiers et les Abilympics, qui auront lieu au lac, représentant les champions de nos trois Régions. Un dernier mot : jeudi dernier, le CESER a élu son nouveau Président, en l'état actuel du nombre des Conseillers socioprofessionnels, c'est Monsieur Jean-Pierre LIMOUSIN qui était jusque-là le Président du CESER de la Région Limousin.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour et je donne de suite la parole à Jean-François MACAIRE pour les modalités du vote du budget régional.

MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET RÉGIONAL

M. MACAIRE. - Merci Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous. J'ai donc 4 rapports à vous présenter concernant le budget de la Région. Le premier a trait aux modalités de vote du budget régional puisqu'il convient que l'Assemblée Régionale fixe les règles en ce qui concerne le vote de son budget.

Vous savez que nous avons un budget principal et 4 budgets annexes. Nous avons la possibilité de voter le budget soit par fonction, soit par nature, il vous est proposé de voter le budget principal par fonction, ce qui est évidemment beaucoup plus éclairant en ce qui concerne le sens des choix politiques qui sont faits dans le budget. Il y a deux exceptions concernant les budgets annexes : le budget annexe du service Poitou-Charentes cinéma et le budget annexe du service production d'énergie photovoltaïque du Limousin seraient votés par nature. Les deux autres budgets annexes concernant les fonds européens Poitou-Charentes et l'Agence Régionale de l'Innovation Poitou-Charentes étant votés par fonction.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'observation ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

N° 01

Vote sur : « Modalités de vote du budget régional »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDE NT. - J'ai omis, j'en demande pardon aux services de notre Assemblée, d'abord d'accueillir deux élus qui n'avaient pu être présents pour des raisons de démarrage de leurs propres droits : Yves D'AMECOURT, qui n'avait pu être présent à la première séance, et Francis WILSIUS. Donc c'est le top départ. Le procès-verbal de cette installation sera adressé immédiatement, bien entendu.

Ensuite, j'ai effectivement oublié de citer la Secrétaire de séance qui serait Madame Charline CLAVEAU-ABBADIE. La proposition que l'on a faite ce matin aux Présidentes et Présidents de groupes, c'est de retenir les plus jeunes. Deuxièmement, si vous en êtes d'accord, on ne procédera plus, comme vous m'avez vu le faire, à l'appel nominal, ce qui était une façon très conviviale d'accueillir les élus, mais extrêmement longue au niveau de cette Assemblée. Donc n'oubliez pas de signer les feuilles d'émargement, les Présidents de chaque groupe soumettant bien entendu les délégations de vote. Je confirme visuellement que le quorum est largement atteint.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRESIDENT. - Il y a le PV de la première séance, y a-t-il des observations ?

Pas d'opposition ?

Il en est ainsi adopté.

Approbation du Procès-Verbal de la Séance Plénière du 4 janvier 2016

ADOPTÉ

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

M. MACAIRE. - Je vous invite à le lire attentivement, je ne dis pas cela parce que c'est rébarbatif, je dis cela parce que je pense que c'est très important que chacun mesure bien la façon dont fonctionne ce budget. Je sais que notre Assemblée comporte - c'est une bonne chose - beaucoup de nouveaux élus, donc j'insiste là-dessus, avec la mise en place non seulement d'un cadre budgétaire que vous pouvez découvrir, une nomenclature budgétaire et comptable, la liste des documents budgétaires, la présentation du budget par section (section fonctionnement, section investissement), modalités du vote par budget, par fonction ou par nature, puis la gestion pluriannuelle. Cela nous permet d'avoir dans notre budget un certain nombre de projets qui ne sont pas annuels mais qui portent sur plusieurs années, et souvent cela rend le budget un peu plus difficile à lire, donc ayez bien en tête que chaque fois que nous prenons une décision qui va au-delà de l'année en cours, nous inscrivons une autorisation de programme (AP) quand il s'agit d'un investissement, ou bien une autorisation d'engagement (AE) quand il s'agit de crédits de fonctionnement pluriannuels, mais cela arrive aussi que la Région puisse s'engager sur plusieurs années en fonctionnement. Ensuite, ces deux inscriptions, AP et AE, sont couvertes par des crédits de paiement et ce sont ces crédits de paiement que nous votons dans le budget. Donc il faut bien se mettre dans cette perspective pour bien comprendre comment vont fonctionner les décisions financières que nous allons prendre.

Les modalités de gestion des AP et des AE figurent dans ce règlement. Il y a un cycle de vie, une AP n'est pas éternelle, une fois que le projet est terminé, elle disparaît, donc il y a des règles à mettre en place pour suivre ces AP et ces AE. Ensuite, bien évidemment, le règlement prévoit les modalités de gestion des crédits de paiement, il prévoit également les modalités d'information de l'Assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels. Nous avons deux rendez-vous annuels pour mesurer à la fois tous les crédits mais aussi toutes les AP et toutes les AE, c'est le vote du budget et c'est le vote du Compte Administratif, au cours desquels vous est présenté l'ensemble des données, le stock, tout ce qui a été décidé au préalable et, en l'occurrence s'agissant d'une fusion de Régions, l'ensemble des AP et des AE des trois Régions restent valable et s'intègre dans le nouveau budget de la Région. Donc nous aurons un suivi à faire de tout cela, au moins deux fois par an.

Enfin, le règlement prévoit les modalités de gestion de diverses opérations, et notamment la comptabilisation des pré-financements européens des programmes

opérationnels puisque la Région est autorité de gestion, donc peut bénéficier de pré-financements de l'Europe pour alimenter son propre budget et ensuite verser, aux bénéficiaires des fonds européens, les dotations qui leur sont attribuées.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Joan TARIS, y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

On va essayer de faire cela d'une manière organisée : l'intervention d'un élu par groupe. Vous vous présentez, je ne connais pas tout le monde, pardon. Je prends les intervenants. S'il n'y a pas d'autres intervenants, je clos la liste.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots simplement pour doter le caractère technique de ce règlement budgétaire et financier dont notre Région doit se doter en début de mandature. Je dirais qu'elle doit d'autant plus le faire et que l'on a d'autant plus besoin d'être bien bordé sur nos règles financières dans le contexte de fusion, y compris de fusion budgétaire bien évidemment. En ayant regardé de près cette proposition de règlement, on est sur la réplique très proche de ce qui avait été délibéré il y a 6 ans maintenant au niveau de la Région Aquitaine, donc globalement c'est un règlement qui nous convient et qui fixe, comme il se doit, les règles en matière de gestion comptable et budgétaire, donc nous le voterons.

Néanmoins, quelques remarques nous sont venues à l'esprit sur des éléments qui auraient pu être intégrés dans ce règlement budgétaire et financier. Le premier élément est la mention de débat d'orientations budgétaires qui n'est pas citée parmi les étapes de construction du budget, or, le CGCT est très clair, le débat d'orientations budgétaires est une formalité substantielle dans l'élaboration du budget. Le débat d'orientations budgétaires est un moment important de la vie de la collectivité et je pense, si nous étions amenés peut-être à remanier ce règlement budgétaire et financier, que nous aurions tout à gagner à citer clairement le débat d'orientations budgétaires comme une étape importante de la préparation du budget, d'autant que la loi NOTRe a renforcé la place de ce débat d'orientations budgétaires et le contenu du document, avec un certain nombre de passages obligés désormais, notamment sur la dette et sur les effectifs de la collectivité. C'est la première remarque.

La deuxième remarque : on aurait pu éventuellement intégrer dans ce règlement budgétaire et financier les dispositions transitoires qui vont présider à l'adoption à la fois des Comptes Administratifs 2015 des 3 anciennes Régions et à l'élaboration du Budget Primitif 2016 puisque l'on sait que l'on est dans des circonstances un peu exceptionnelles et, en particulier, que l'on va avoir un délai plus long pour adopter le budget et qu'il va falloir

adopter les 3 Comptes Administratifs des 3 anciennes Régions. On aurait pu éventuellement avoir un petit paragraphe sur le sujet.

Troisième et dernier point que nous aurions pu éventuellement voir ajouté dans ce règlement budgétaire et financier, c'est une mention à la Commission des finances. Vous avez souhaité, Président - nous y reviendrons et nous serons en symbiose avec vous sur ce point -, renforcer le rôle des Commissions. Notre groupe, Mouvement Démocrate et apparentés, avait proposé dès le soir du second tour que la présidence de la Commission des finances soit attribuée à l'opposition, ce que vous avez également souhaité, et bien il nous semblerait important que le règlement budgétaire et financier de notre collectivité marque bien aussi le rôle que nous souhaitons voir jouer par la Commission des finances en termes de suivi et de contrôle sur les finances et le budget de notre collectivité.

Enfin, le dernier point qui n'est pas dans les oublis mais qui est plutôt dans les points forts de ce règlement budgétaire et financier sur lesquels nous aurons beaucoup à travailler - parce que les règlements sont ce qu'ils sont en théorie, mais ce qui compte le plus est évidemment la pratique -, c'est la nécessité d'une visibilité forte sur la gestion pluriannuelle des engagements. Les AP et les AE, c'est le mode de gestion de notre collectivité, il est extrêmement utile et il a du sens, mais il est important ensuite de le faire vivre avec des modalités d'information de l'Assemblée qui sont effectivement citées dans ce règlement budgétaire et financier, mais sur lesquelles nous serons attentifs parce qu'il est important d'avoir cette visibilité sur les affichages que nous pouvons avoir sur un certain nombre de projets ou d'opérations, et sur ensuite évidemment leur transcription dans la réalité.

Ces remarques constructives étant faites, nous voterons ce règlement budgétaire et financier, mais peut-être en souhaitant que l'on puisse à terme le compléter sur la base des remarques que nous venons d'exprimer.

M. PATIER. - C'est une simple remarque de forme mais à au moins 2 reprises dans le document rapport et préambule, on indique que l'instruction comptable applicable aux Régions stipule. Or, les textes réglementaires ou législatifs ne stipulent pas mais disposent, il serait donc bon, pour assurer la crédibilité de la Région auprès des étudiants en Droit des universités de Bordeaux, Limoges et Poitiers, de remettre le bon mot, le bon usage, donc de dire que ces textes disposent. Pardon pour cette simple remarque de forme et cette suggestion de forme. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Il est évident que le document - je parle sous le contrôle de Jean-François MACAIRE - est perfectible, il peut être complété. Il n'y a pas de nécessité de reprendre la loi NOTRE

parce qu'elle l'emporte sur le règlement. Sur les Commissions, c'est le règlement intérieur qui est responsable de tout cela.

Mme CALMELS. - Simplement, Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'ai rien à ajouter par rapport à ce que mon collègue, Joan TARIS, vient de dire. Au nom de l'intergroupe MoDem-UDI-Les Républicains, je voudrais simplement vous remercier d'avoir accédé à notre demande que la présidence de la Commission des finances soit confiée à l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas si c'est à votre demande ou si c'est mon souhait puisque je l'avais formulé avant, mais disons qu'il y a les deux.

Mme CALMELS. - On se l'était dit en face à face juste avant la plénière, Monsieur le Président.

M. COLOMBIER. - Cela veut donc dire que l'affaire est faite et que la présidence de la Commission des finances serait donnée à l'intergroupe de la Droite agglomérée ? Je rappelle quand même l'existence d'un groupe important, qui est le premier groupe politique de cette Assemblée, le groupe Front National. Alors, est-ce déjà acté, fait ou pas ? On peut faire des intergroupes. Je parle de l'opposition, bien sûr. On ne veut pas se confondre avec vous, ne vous inquiétez pas.

M. LE PRÉSIDENT. - La réponse est dans la question mon cher Jacques COLOMBIER.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention sur ce rapport ?

Nous passons aux inscriptions budgétaires.

N° 02

Vote sur : « Règlement budgétaire et financier »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES 2016

M. MACAIRE. - Ce troisième rapport va nous permettre, s'il est adopté, de commencer à mettre en œuvre l'activité de la Région par l'inscription d'un certain nombre de crédits, d'AP et d'AE à hauteur de 5/12^{ème} des AP et AE de 2015 sur les 3 anciennes Régions, cette disposition étant autorisée par la loi NOTRe.

M. LE PRESIDENT. - Nous sommes dans l'application de la loi.

M. TARIS. - Deux remarques, Président, chers collègues, qui vont nous amener à nous abstenir sur cette délibération.

La première est plutôt de forme et elle a d'autant plus de sens que nous n'avons pas pu réunir les Commissions - on le comprend parfaitement et ce n'est pas du tout une critique -, nous venons à cette séance plénière sans réunion préalable des Commissions, en particulier de la Commission des finances : nous trouvons que la délibération est un peu brève. Pour être plus précis, le tableau qui nous est présenté en pages 3 et 4 aurait pu être complété d'au moins 4 colonnes supplémentaires, à savoir 3 colonnes qui nous auraient permis d'identifier la provenance des AP ou AE en provenance des 3 anciennes Régions, c'est-à-dire de refaire la part entre ce qui arrive d'Aquitaine, de Limousin et de Poitou-Charentes, et que l'on aurait pu avoir également une petite colonne qui puisse décrire éventuellement un certain nombre de grands projets ou d'opérations, quand c'était le cas - c'est forcément le cas évidemment sur un certain nombre de ces lignes -, des grands projets ou opérations qui sont concernés par ces lignes. On trouve que la délibération est un peu elliptique sur ce plan-là. Encore une fois, en l'absence de réunion de la Commission des finances, c'était un peu compliqué pour nous de retrouver nos petits.

La deuxième raison qui nous pousse à s'abstenir, elle est un peu plus politique et elle est dans une logique de continuité politique dans la mesure où précédemment, pour ceux d'entre nous qui siégeons dans la précédente Assemblée Régionale en Aquitaine, uniquement en Aquitaine, nous ne votions pas le budget, donc il nous semble logique de ne pas voter également ces inscriptions budgétaires 2016 qui sont la continuité d'engagements pluriannuels précédents.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Pour compléter ce que vient de dire mon collègue Joan TARIS, effectivement nous aussi à l'UDI nous nous abstiendrons parce que le vote politique aura lieu le 4 avril, nous ne voulons pas le préempter. Nous comprenons les raisons logistiques à ces inscriptions, mais nous ne voulons pas préempter notre vote.

Il reste une question : ce 5/12^{ème}, c'est la loi NOTRe ? En général, c'est 25 % dans les collectivités. Vous allez peut-être nous le dire. En tout cas, nous nous abstenons, puis une question d'intendance sur le 5/12^{ème}.

M. MAC AIRE. - Je confirme, c'est bien la loi NOTRe qui a prévu cela puisque nous avons jusqu'au 31 mai pour voter le budget, la logique est de mettre 5/12^{ème}.

Je précise aussi que les AP et AE qui sont proposées ne reprennent pas l'ensemble du passé, ce sont des AP nouvelles qui nous permettront de réaliser des dépenses sur l'année 2016. Nous aurons l'occasion, Monsieur le Président, j'imagine, en Commission des finances, de vous présenter et de vous donner toutes les informations dont vous faites état et qui bien évidemment sont nécessaires à l'information complète des élus.

M. COL OMBIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je reprendrai une partie de l'argumentation du premier orateur, non pas d'information mais de précision sur le montant ni la destination exacte, du moins les opérations de tous ces crédits. Deuxièmement, ils sont globalisés en effet. Pour quel type d'opérations ? Nous ne le savons pas. Nous n'avons pas évidemment participé au vote de toutes ces lignes budgétaires. Normalement, en toute logique, il s'agit des Régions différentes de l'Aquitaine, et quant à l'Aquitaine, nous n'étions pas là, donc tout cela nous amène bien entendu... Nous ne voulons pas voter contre pour ne pas bloquer le fonctionnement de la Région et sa route budgétaire, si je puis-dire, jusqu'au mois de mai, donc nous nous abstiendrons logiquement.

Mme CALMELS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, dans la lignée de ce qu'ont dit mes collègues, nous allons nous abstenir au nom de l'intergroupe.

Je voudrais revenir rapidement sur le fait que cette délibération a l'air un peu anodine, mais il s'agit quand même de la reconduction d'AP et d'AE pour le budget 2016 qui, au fond, est tout sauf anodine comme la formulation semble le laisser croire. D'abord, nous venons de le souligner, il y a quand même un manque singulier de transparence de cette délibération, elle porte pourtant, si j'ai bien compris, sur 1.5 milliard d'euros, près de 600 M€ en AP et 960 M€ en AE. Donc je pense qu'il aurait été intéressant, pour mieux informer le vote de cette Assemblée et nous permettre de nous déterminer, de détailler en annexe la ventilation de ces autorisations selon les différents postes de dépenses fonctionnelles. Ce qui nous importe ici, c'est de savoir quelle sera l'allocation exacte de tout cet argent public.

Ce manque de transparence nous semble d'autant plus regrettable, et à vrai dire un peu incompréhensible, que l'exécutif a toutes les cartes en main, il s'agit de la reconduction des équipes sortantes, donc vous saviez pertinemment, avec la plus grande exactitude, l'état et l'avancement de chaque programme d'autorisations. Pourquoi ne pas en faire part au Conseil aujourd'hui ? Vous nous demandez tout bonnement de voter un peu à l'aveuglette et

en toute confiance, nous aurions pourtant aimé pouvoir étudier ce dossier de manière plus approfondie.

Sur le fond, au nom de tout l'intergroupe, quand je dis que la décision de reconduire les AP traduit chez vous un véritable manque de respect pour l'argent public, il représente de notre point de vue un mauvais augure à l'orée de cette mandature. Cette légèreté que vous tentez, qui plus est, de faire passer pour une nécessité, certes on ne veut pas bloquer les rouages de l'exécutif, et vous l'avez souligné, mais le fait d'écrire « il convient de reconduire les AP et AE dont nous discutons », précisément, je crois que la reconduction n'est que l'un des choix - et probablement le plus passif - laissés à ce Conseil par la loi NOTRe. Il est tout de même étonnant qu'il nous soit demandé d'ouvrir des autorisations avant même de songer à en refermer.

Avec cette reconduction, l'exécutif fait le choix de ne pas remettre en question - je ne vais pas dire les errements - les choix passés de sa gestion budgétaire. Vous invitez, Monsieur le Président, notre Conseil à poursuivre dans cette voie dépensière, où l'argent public, c'est-à-dire l'argent des citoyens, celui qu'ils ont confié à notre responsabilité, est considéré comme une denrée abondante, illimitée et qu'il convient, pour reprendre exactement votre formulation, « de dépenser sans trop se poser de question ». Et bien c'est facile. Vous le savez, on a parlé du *peak oil*, le pic de consommation de pétrole préalablement à l'écroulement du système entier, et bien aujourd'hui nous faisons face, chers collègues, à un pic d'argent public, les français ne peuvent définitivement plus donner davantage.

Alors tant pis, ne tenons pas compte du désespoir et de l'angoisse de ceux qui traînent le chômage et les incertitudes pour leur avenir, continuons à dépenser comme avant, chers collègues, la campagne n'aura donc servi à rien. N'avons-nous pas clairement entendu le ras-le-bol de nos concitoyens ? Ne nous ont-ils pas donné le clair mandat de changer les choses et notamment en matière de gestion ? La réduction de la dépense publique n'est pas un mirage, n'est pas un fantasme, c'est une obligation impérieuse si nous voulons sauver nos institutions. Cette délibération, au lieu de nous proposer une solution courageuse, ne fait qu'hypothéquer sur l'avenir. Je pense effectivement que c'est en Commission des finances, et vous avez fait sûrement ce choix, que reviendra à l'Assemblée d'être éclairée sur ces changements et sur la vision à la fois AP et AE, mais permettez-moi de souligner qu'il ne faut pas renoncer déjà aux promesses de la campagne. Vous aviez d'ailleurs promis de relever le niveau des dépenses d'investissement, je note pourtant que les dépenses prévues en investissement ne représentent plus dans cette version que 38 % des autorisations, alors que celles consacrées au fonctionnement représentent 62 %.

Nous nous abstenons et, bien évidemment, nous attendons avec une grande impatience de la transparence sur les modalités et, surtout en Commission des finances, un examen approfondi des AP et des AE.

Merci à tous.

M. DEL PEYRAT-VINCENT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne souhaitais pas forcément intervenir sur une délibération d'apparence technique mais c'est vrai qu'il y a un certain nombre de propos qui viennent d'être tenus qui, à mon sens, sont au mieux inexacts.

Madame CALMELS vient d'indiquer que la campagne n'avait servi à rien, je ne suis pas tout à fait d'accord, elle a servi à élire un Président et une majorité, ce qui est déjà quelque chose d'important et permis un certain nombre de débats tout à fait utiles et nécessaires.

Sur le fond, il y a des propos qui personnellement me choquent : quand on évoque un manque de transparence, c'est jeter la suspicion sur toute une institution alors que tout est fait justement pour que la plus grande transparence existe. Vous avez bien voulu rappeler tout à l'heure, Madame CALMELS, ce que nous avons proposé nous-mêmes et vous l'aviez demandé aussi, mais que la présidence de la Commission des finances revienne à l'opposition, donc vous conviendrez qu'en matière de transparence il est difficile d'aller beaucoup plus loin puisque vous aurez la charge d'examiner et de préparer le budget qui vient.

J'ajoute qu'à la demande du Président, lors de la précédente mandature, nous avons fait le choix de recourir, au-delà de tous les contrôles prévus par la loi et notamment ceux exercés par la Chambre Régionale des Comptes, à des organismes indépendants, des Agences de notation en l'occurrence qui vérifient nos comptes, qui les publient avec leurs commentaires. Enfin, s'il nous faut reprendre dans cette période transitoire un certain nombre de crédits qui correspondent à la jointure entre le vote des derniers budgets et du nouveau budget, c'est parce que les textes l'ont prévu ainsi et que vous savez très bien qu'il n'était pas possible de voter un budget avant le budget, parce qu'en quelque sorte c'est votre proposition mais matériellement ce n'est pas possible.

Je rappelle qu'il y a des engagements qui ont été pris de manière tout à fait transparente par les 3 Assemblées à l'occasion de leurs discussions et de leur vote budgétaire, qu'il n'y a là rien d'étonnant et que nous ne pouvons pas rester en panne et mettre en péril toute une série de nos partenaires régionaux, des entreprises, des agriculteurs, des associations, sous prétexte de refaire tout un budget avant le vote du budget qui aura lieu en mai. Tout cela n'est pas très cohérent.

Je comprends que vous ayez ce discours-là, je rappelle également que sur la gestion publique, nous sommes l'une des Régions les moins endettées de France, la campagne a permis d'éclairer ce débat. En matière d'investissement, nous sommes par contre l'une des premières dans le ratio fonctionnement sur investissement. Le Président s'est engagé à poursuivre, et même à augmenter, cette pente-là et vous verrez que lors du budget, nous irons dans cette voie, en espérant vous avoir rassurés sur ce point.

M. MACAIRE. - Je voulais répondre à Madame CALMELS. Je pense que vous n'avez pas lu le règlement financier, sinon vous n'auriez pas fait la même intervention, vous auriez noté que quand on vote ces AP et ces AE, ce n'est pas un chèque en blanc donné au Président pour dépenser. Il y a encore 2 autres séquences nécessaires, l'affectation... Je suis désolé de rentrer dans le détail mais puisque l'on parle et on fait très vite de la politique avec ces éléments techniques, allons-y. Donc il y a effectivement une affectation, et cette affectation doit être réalisée soit par l'Assemblée elle-même, soit par la Commission Permanente, donc vous aurez la possibilité bien évidemment, en tant que membre de la Commission Permanente, de vous exprimer par votre vote sur chacune des affectations de ces sommes. Ensuite, il y a des décisions d'attribution qui touchent les crédits de paiement qui seront prises par la même Commission Permanente. Donc il ne faut pas laisser croire, non seulement dans cette Assemblée mais aux gens qui nous regardent et qui nous écoutent, que par cette simple délibération, on aurait donné les pleins pouvoirs pour dépenser, ce n'est pas du tout le cas.

Simplement, j'attire votre attention encore une fois sur le fait que nous ne voterons le budget qu'au mois de mai. D'habitude, nos 3 Assemblées le votaient au mois de décembre, donc dès le 1^{er} janvier le Président avait la possibilité d'engager des dépenses et de présenter à la Commission Permanente un certain nombre de dépenses. Ce n'est pas possible actuellement. Imaginez, si nous étions dans l'incapacité d'engager des dépenses et d'encaisser des recettes de la même façon pendant 5 mois, l'état dans lequel serait un certain nombre d'organismes, d'entreprises, d'acteurs de la Région.

Je trouve que ce procès que vous nous faites est un mauvais procès, que nous sommes tout à fait dans notre bonne justification que de mettre en place cette capacité de répondre aux attentes des acteurs de la Région. J'insiste, il n'y a pas de problème de transparence puisque toutes les affectations et toutes les décisions de dépenses seront actées par la Commission Permanente, à laquelle l'Assemblée a donné mandat. D'ailleurs, dans l'ordre du jour, il y a un complément de ce mandat, donné par l'Assemblée Régionale à la Commission Permanente, qui permettra à tout un chacun de se faire une idée de cette délégation.

M. BITEAU. - C'est très bref, c'était juste signaler à Madame CALMELS d'être vigilante dans sa dichotomie entre investissement et fonctionnement. Effectivement, des lignes de fonctionnement peuvent paraître élevées, mais je prendrai l'exemple du fonctionnement des lycées, cela apparaît dans des lignes de fonctionnement mais finalement faire travailler les lycées et les faire fonctionner, n'est-ce pas une forme d'investissement ?

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport.

J'ai l'abstention des groupes de l'opposition et l'approbation de la majorité, ce rapport est donc adopté.

N° 03

Vote sur : « Inscriptions budgétaires 2016 »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

ABSTENTION : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**DÉSFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DU PO
2014-2020 DE POITOU-CHARENTES**

M. MACAIRE. - Tout est dit ou presque. Je ne sais pas si cette délibération va vous inspirer autant que la précédente mais il s'agit simplement de mettre en adéquation, dans le cadre des Programmes Opérationnels (PO) FEDER-FSE des 3 Régions... Deux Régions n'avaient pas fait d'affectation, une en avait fait. Pour pouvoir travailler d'une façon parfaitement coordonnée, il est désormais nécessaire de désaffecter les sommes qui avaient été affectées par Poitou-Charentes sur ces fonds européens.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

M. ARGENTON. - C'est juste une question technique : c'est si les collectivités, qui éventuellement avaient fait l'objet d'une affectation, avaient été prévenues que cette désaffectation pouvait porter ou non des conséquences négatives sur les projets portés.

M. MACAIRE. - Ce n'est pas le cas puisque là on parle d'affectations globales que nous avons décidées ensemble l'année dernière et qui portaient sur l'ensemble des montants qui avaient été affectés. Donc cela ne touche pas les décisions d'attribution prises par la Région Poitou-Charentes précédemment au profit de tel ou tel bénéficiaire.

M. LE PRESIDENT. - C'est tout simplement le fait qu'il faut bien utiliser les fonds européens. A partir du moment où l'on n'a pas individualisé les actions, on a un risque que cet argent remonte à Bruxelles. Si on veut qu'il reste, il faut le réaffecter.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Je vous remercie.

N° 04

Vote sur : « Désaffectation d'autorisations de programme et d'engagement du PO 2014-2020 de Poitou-Charentes »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL : COMMISSIONS

M. LE PRÉSIDENT. - Nous allons maintenant fixer, un peu par anticipation du futur règlement intérieur, le nombre de Commissions et de GIA.

Pour que nous puissions à la fois maintenir le système des GIA (Groupes Inter-Assemblées) qui nous permet de travailler avec les CESER, les élus socioprofessionnels, et pour permettre à la fois de ne pas avoir des Commissions pléthoriques, mais suffisamment de Commissions permettant à tous les élus de participer, nous allons passer, dans ce futur règlement intérieur, de 8 à 10 Commissions, et de 10 à 12 GIA.

Pour qu'il n'y ait pas de rupture dans le fonctionnement, je demande à l'Assemblée de m'autoriser à ce que les votes ou les délibérations que je présenterai portent sur 10 Commissions et 12 GIA.

Il n'y a pas d'opposition ?

N° 05

Vote sur : « Fonctionnement du Conseil Régional : Commissions »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

On me dit que comme on a eu, de la part d'un groupe, les noms que ce matin, le service de reprographie est en train de le faire pour que vous ayez toute l'information sur vos bureaux.

On va passer aux représentations au sein des différents organismes.

M. COL OMBIER. - Cela veut donc dire que l'on aura la liste des membres par Commission et par GIA dans la journée ?

M. LE PRÉSIDENT. - Dans les 10 minutes.

**FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL : REPRÉSENTATION DU CONSEIL
RÉGIONAL AU SEIN DES ORGANISMES**

M. LE PRESIDENT NT. - Là aussi, les groupes se sont organisés pour avoir une affectation dans chaque urgence de désignation, il y a un certain nombre de lieux et d'instances qui souhaitaient que l'on désigne vite nos représentants.

Est-ce qu'il y a une opposition à un accord de l'Assemblée ?

Pas d'opposition de l'Assemblée ?

*Accord à l'unanimité de l'Assemblée de ne pas procéder au scrutin secret sur les nominations
Cf article L 4132-14 du cgct*

Cette représentation dans les désignations urgentes est à adopter.

M. HOUDET. - Je voulais simplement non pas intervenir au nom de l'intergroupe des basques et des landais, qui n'existe pas plus que l'autre, je voulais simplement dire que je voulais féliciter - si vous parlez bien des Conseils d'Administration - Monsieur le Doyen BLANCHARD qui va faire partie de 10 Conseils d'Administration, ou Monsieur KERROUCHE. Je regrette simplement qu'au nom de l'ouverture, vous n'ayez pas proposé que des élus de notre groupe, encore une fois le premier groupe d'opposition, soient dans ces Conseils d'Administration.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

N° 06

Vote sur : « Fonctionnement du Conseil Régional :
Représentation du Conseil Régional au sein des organismes »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**REPRÉSENTATION AUX INSTANCES ET ORGANISATION MATÉRIELLE ET
TECHNIQUE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**

M. CHERET. - C'est une délibération qui est importante pour le fonctionnement de la collectivité. Suite à la création de la nouvelle Région ALPC, nous devons procéder à de nouvelles élections professionnelles qui concernent évidemment le territoire de la nouvelle collectivité.

Je tiens, en préambule, à remercier les groupes politiques qui ont désigné très vite les membres pour le CT (Comité Technique), et je remercie tous les élus qui ont siégé dès le 19 janvier et qui nous permettent aujourd'hui de présenter cette délibération. L'objet de cette délibération, et qui sera soumis au vote, est de prévoir la date du scrutin, que nous avons proposée et cela a été adopté par le CT de le faire avant la fin du premier trimestre 2016. Ceci dans un esprit de développer l'appartenance à la nouvelle collectivité et que la représentation des élus, qui est issue des élections du mois de décembre, ait en face d'elle des représentants des personnels qui soient issus aussi de la nouvelle collectivité, puisque jusqu'à cette date nous siégeons par addition des différentes instances des Régions précédentes.

Le deuxième point, qui est une décision importante et qui est portée par moi-même sous délégation du Président, est le maintien du paritarisme au sein des instances liées au fonctionnement de la collectivité, qui n'est plus obligatoire dans la nouvelle loi concernant les élections professionnelles. Ensuite, c'est d'accorder une voix délibérative aux représentants du collègue des représentants de l'employeur.

Nous avons aussi décidé - vous l'avez dans les délibérations, je ne vais pas tout détailler - du nombre de représentants du personnel au CT, aux CAP et au CHSCT, donc comme j'ai dit que l'on maintenait le paritarisme, le nombre est évidemment le même pour les représentants des élus. Nous avons aussi proposé de créer des Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail locaux : un à Bordeaux, un à Poitiers et un à Limoges, en plus du CHSCT régional. Enfin, pour l'élection proprement dite, nous avons proposé, après discussion des groupes de travail avec les Organisations syndicales, d'adopter le vote multicanal, à savoir le vote électronique et le vote par correspondance avec l'espoir que nous pourrions évoluer petit à petit vers le vote électronique, qui nous semble à la fois le plus facile et le plus performant dans l'avenir. Voilà en quelques mots, Monsieur le Président, ce que je souhaitais évoquer concernant cette délibération qui permettra demain d'assurer le dialogue social au sein de notre belle collectivité.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'observation ?

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le Président, puisque l'on aborde les questions de personnel au sein de notre nouvelle Région, est-ce qu'il est possible de faire un tour d'effectif très rapide du personnel régional et des anciennes Régions ? Est-ce possible d'avoir une idée du chiffre ? Jeunes élus que nous sommes, il est important que nous puissions nous référer à un nombre de personnels.

M. LE PRESIDENT. - Je peux vous donner de mémoire un certain nombre de chiffres. J'ai en mémoire 8 000, mais je ne le précise pas à la centaine près. Le nombre le plus important est bien entendu celui des TOS (Techniciens, Ouvriers et de Service) de l'Education nationale, mais pour le DOB (Document d'Orientations Budgétaires) du mois d'avril, vous aurez les listes précises.

M. CHARBONNEAU. - C'est de l'ordre du millier, de plusieurs milliers de personnels ?

M. LE PRESIDENT. - 8 000, avec les TOS.

M. CHE RET. - Cela bouge tous les jours mais on peut faire une photographie à un moment donné. La photographie à peu près au 1^{er} janvier était de 7 963 agents répartis à quelques unités près à 2 460 dans les Sièges et 5 490 dans les lycées. Mais nous pouvons mettre à la disposition de tous les groupes l'ensemble des effectifs de la collectivité, ce n'est pas un souci.

M. LE PRESIDENT. - C'est un tiers aux Sièges, deux tiers aux lycées.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé

N° 07

Vote sur : « Représentation aux instances et organisation matérielle et technique des élections professionnelles »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°8

TABLEAU DES EMPLOIS : EMPLOIS FONCTIONNELS

N°9

**TABLEAU DES EMPLOIS : CRÉATIONS –
EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET**

M. C HERET. - Monsieur le Président, c'est l'application du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans une collectivité comme la nôtre, nous avons un certain nombre de postes de DGA, et évidemment un DGS. Il est proposé par cette délibération de supprimer les 20 emplois fonctionnels de DGA actuels relevant des anciennes Régions et de créer dès maintenant 14 emplois fonctionnels de DGA des Régions de plus de 2 millions d'habitants, placés sous l'autorité du DGS. Vous avez, dans la délibération, le pôle Direction, le nombre de postes et les niveaux de rémunération qui bien évidemment sont conformes à ce que prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, avec une date d'effet au 1^{er} février 2016, c'est-à-dire la date de notre séance plénière.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Donc cela se traduit par une diminution du nombre de DGA, donc de DGS aussi, bien entendu. Je crois qu'il m'appartiendra de désigner le Conseil de Direction d'ici début mars. Donc à une prochaine Assemblée plénière ou à une Commission Permanente, je vous présenterai le Comité de Direction. Cela ne signifie pas que nous irons, ou j'irai, jusqu'aux 14 DGA qui sont prévus ici ou faisant fonction.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Une abstention.

Mme CALMELS. - Le groupe Les Républicains s'abstient simplement parce que c'est vous qui êtes à l'exécutif et pas nous.

M. TARIS. - Une explication de vote commune sur la 8 et la 9, bien que les positions de vote ne seront pas les mêmes. On va voter pour la 8 puisque l'on est sur l'organisation de l'Administration, vous appliquez la loi et il nous semble logique, l'Administration étant en quelque sorte un peu "au-dessus des partis", en tout cas au-dessus des différentes sensibilités politiques, de voter pour. En revanche, sur le Cabinet, on s'abstiendra dans la mesure où là (délibération n° 9), cela relève de votre organisation politique que nous respectons parfaitement, que nous comprenons parfaitement et qui est conforme à la loi,

mais qui relève évidemment de vos propres choix sur lesquels nous ne souhaitons pas porter de jugement particulier. Donc pour la 8, abstention sur la 9.

M. LE PRESIDENT. - Abstention sur la 8 des Républicains, les autres groupes votent pour, donc la délibération est adoptée.

Sur le Cabinet, pareil, Madame CALMELS, abstention ?

Mme CALMELS. - Oui, abstention sur le Cabinet, pour la même raison.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle que sur le Cabinet, ce sont les nombres, et les nombres sont fixés par la loi. C'est par rapport à ce qu'a dit Joan TARIS tout à l'heure.

M. TARIS. - Non mais Président, ce n'est pas du tout une abstention critique, c'est une abstention tout à fait positive et constructive, mais qui part du principe que l'on est avec le Cabinet sur votre... Oui, mais il peut y avoir des nuances ou des connotations dans le fait de s'abstenir, et en tout cas nous assumons de le faire de manière tout à fait positive. Vous appliquez la loi mais le Cabinet, c'est vraiment "le pré-carré" du Président et de son organisation politique, et nous estimons que nous n'avons pas à porter un jugement particulier, donc nous nous abstenons.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Explication de vote UDI : on est dans la même logique que mon voisin Centriste, à savoir que l'on a voté pour l'organisation de l'Administration sur le 8.

Sur le 9, le Cabinet est tout à fait légitime. On note avec bonheur - et tout à l'heure on fera une intervention inverse - que là, la synergie, la réduction de coût s'applique puisque vous partiez, en consolidé, de 25 postes de Cabinet et que vous n'en proposez que 16. On salue d'ailleurs cette économie-là, et tout à l'heure on fera une remarque inverse. Après, on nous a distribué un papier qui nous explique un peu comment sont ventilés les postes. Si j'ai bien compris, c'est une ventilation territoriale, cela méritera quand même des explications, c'est-à-dire : qu'est-ce que ces personnes vont faire ? J'ai bien compris qu'elles feront de l'animation politique mais lorsque l'on me dit qu'untel sera...

M. LE PRESIDENT. - ...Jean, pardon de vous couper. Dans ce domaine-là, comme le disait Joan TARIS, c'est le Cabinet du Président.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Non mais d'accord, mais il peut y avoir une certaine transparence sur comment cela fonctionne, notamment par rapport à l'Administration.

M. LE PRESIDENT. - Le Cabinet du Président qui est à votre disposition bien entendu, et ce n'est pas à vous que je vais le dire.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Merci beaucoup.

Je note, pour le moment, qu'il n'y a pas trop de transparence.

M. LE PRESIDENT. - Comment cela "pas trop de transparence" ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Non mais l'articulation entre Cabinet et DGS est une vraie question. Qu'est-ce qu'ils font ? Comment ils s'organisent ?

M. LE PRESIDENT. - Vous êtes maire d'une ville, d'une agglomération, on peut tous se dire qu'il n'y a pas de transparence là où on est. Si l'on commence cela...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - ...Non mais juste pour dire qu'encore une fois, on respecte le Cabinet, on salue le passage de 25...

M. LE PRESIDENT. - ...Le Directeur de Cabinet est à votre disposition 24/24 h...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - ...25 à 16, on le salue, Monsieur VOLPILHAC est donc à disposition 24/24 h, et ce ne sera pas inutile que l'on comprenne comment cela marche.

Mme CAL MELS. - Monsieur le Président, simplement pour être très claire, sur le Cabinet on considère que c'est de votre responsabilité, vous dites souvent que c'est l'application de la loi. Pareil sur le point précédent, c'est l'application de la loi. Mais on peut faire moins et surtout vous avez totalement votre marge de manœuvre, donc c'est en ce sens que l'on s'abstient.

Sur le point 8, je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion, bien sûr qu'il s'agit des fonctionnaires, il s'agit en partie d'une application de la loi, mais nous ne voulons pas - et c'est exactement le même raisonnement que sur le budget - nous projeter sur l'avenir et les décisions que nous pourrions avoir dans l'avenir sur notamment l'organisation-même des services. Et vous comprenez bien que la suppression de certains DGA peut déjà préfigurer aussi une organisation future des services, ce n'est pas exactement l'objet de cette délibération, mais pour autant, l'abstention nous permet de nous prémunir de ce qui sera décidé à l'avenir en matière d'organisation des services, et vous savez qu'en la matière nous avons fait des propositions pendant la campagne.

M. COLOMBIER. - Nous n'allons pas voter évidemment contre cette décision. Nous abstenir, certes, c'est de votre responsabilité, c'est votre Cabinet, comme nous l'avons fait pour les vice-Présidents.

L'organisation, il me semble quand même normal qu'il y ait des fonctionnaires d'un certain niveau, et même du Cabinet, sur des grandes thématiques qui sont budgétivores et qui sont quand même de compétences régionales très importantes. Nous n'en dirons pas plus et nous voterons cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Sur la 8, je n'ai que l'abstention des Républicains.

N° 08

Vote sur : «Tableau des emplois : Emplois fonctionnels »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine

ABSTENTION : Les Républicains-CPNT

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Sur la 9, j'ai l'abstention des Républicains, du MoDem et de l'UDI. Les autres groupes ?

Donc ce rapport est adopté.

N° 09

Vote sur : « Tableau des emplois : Créations – Emplois de collaborateurs de Cabinet »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Front National/Rassemblement Bleu Marine

ABSTENTION : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

**FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL : INDEMNITÉS DES CONSEILLERS
RÉGIONAUX ET DES MEMBRES DU CESER**

M. CHERET. - Monsieur le Président, la délibération relative aux indemnités des élus a pour objet de soumettre au vote de l'Assemblée plénière le montant des indemnités des élus régionaux, ainsi que les modalités de gestion des présences et des absences, y compris aussi les élus des CESER, comme vous avez pu en prendre connaissance au sein de la délibération.

Nous avons 183 élus qui sont répartis en un Président, 15 vice-Présidents, 45 membres de la Commission Permanente en plus des vice-Présidents, et 122 Conseillers Régionaux.

Les indemnités sont fixées par la loi : l'indemnité de référence de l'indice brut 1015 de la fonction publique, le taux applicable dans les Régions de plus de 3 millions d'habitants est de 70 %, ce qui donne une indemnité de référence de 2 661.03 € brute pour un Conseiller Régional. Pour les membres de la CP, c'est 2 927.13 € plus 10 %, et plus 40 % pour les vice-Présidents, soit 3 725.44 €, et plus 45 % pour le Président, on arrive à 5 512 €. Comme c'est stipulé dans la délibération, le Président est écarté, son indemnité s'élèvera à 2 757.34 € brut par mois.

Concernant les Conseillers Economiques et Sociaux, vous l'avez aussi dans la délibération : 1 064.41 € brut. Pour les vice-Présidents du CESER : 2 022 € brut. Pour le Président du CESER : 2 756 €. Sachant que les membres du Bureau auront une indemnité de 1 383.73 €.

Au-delà de ces chiffres, l'un des éléments qui est important dans cette délibération, c'est la gestion des absences des élus. Il vous est proposé de reprendre, en le modifiant à la marge, le dispositif de gestion que nous avons adopté lors du mandat précédent par une délibération du 27 juin 2011, à savoir une réfaction du montant des indemnités versées à hauteur de 30 % si l'élu ne justifie pas son nombre d'absences compris entre 40 et 60 % aux séances de l'Assemblée plénière, de la CP, des Commissions et des GIA, puis de 50 % si ce taux atteint plus de 60 %, avec les modalités de ce que sont les absences excusées ou pas, avec les représentations officielles du Conseil Régional, des maladies ou impérieuses nécessités professionnelles ou personnelles dûment justifiées.

Voilà les éléments qui sont à reprendre, à mon avis, de cette délibération, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre.

Y a-t-il des observations ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Merci, Monsieur le Président.

Les indemnités des élus, c'est un débat important, donc cela mérite que l'on s'y arrête et je sens que vous menez cette séance de manière rapide, c'est bien d'ailleurs, mais cela mérite que l'on s'y arrête et que l'on échange un peu. C'est important d'abord pour les élus tout simplement pour leurs équilibres financiers personnels, c'est important aussi pour les citoyens. Qu'on le veuille ou non, ce débat a une valeur symbolique, et en politique les symboles comptent, donc il faut s'y arrêter, en parler calmement, de manière transparente, et de manière tout à fait ouverte. On ne doit pas laisser ce débat au Café du Commerce ou au populisme de bas étage.

Je pense que sur ce débat, il faut quelques convictions fortes. Pour nous, groupe UDI, il y a vraiment deux convictions et vous nous entendrez souvent sur ce registre, la première est l'équité. Là, cela tombe bien, les textes l'organisent. On est dans une seule Assemblée, les textes organisent les plafonds en fonction de la strate démographique, donc l'équité est assurée, et c'est tant mieux. Mais on peut noter quand même mécaniquement, en le disant calmement - c'est vrai dans toutes les Régions, cela a fait débat dans d'autres Régions que la nôtre, je pense notamment à ce qui a pu être fait en Région Normandie -, que le Limousin bénéficiera d'une hausse d'indemnité importante de 75 %, les élus de Poitou-Charentes de 40 %, et il y aura une stabilité pour les élus aquitains, ce qui est d'ailleurs compliqué à gérer. Donc premièrement, l'équité est assurée, mais elle est assurée par un effet mécanique à la hausse.

Deuxièmement, la construction de la nouvelle Région - pour nous, c'est une ligne forte et on sera présent partout sur ce thème - doit se faire à un coût inférieur aux coûts consolidés des trois Régions qu'elle agrège. Dans cette affaire, pour nous, c'est quelque chose que l'on a regardé de très près. Nous avons présenté un amendement parce que nous avons mené un certain nombre de calculs qui nous disaient que ce n'était pas le cas. Nous arrivions à une proposition consolidée qui était la vôtre, à 515 000 € par mois pour les indemnités d'élus, alors qu'auparavant, le coût consolidé des trois anciennes Régions était à 468 000 €. C'est dans ce contexte, et avec les calculs que l'on a pu faire - honnêtement Monsieur le Président, il aurait été opportun d'avoir de manière détaillée ces calculs-là -, que nous avons déposé un amendement dont l'axe central est : nous ne construirons pas la grande Région, la nouvelle Région, sur des dépenses supérieures à ce qu'elles étaient lorsque l'on consolidait les trois anciennes Régions. Cet amendement a sa raison d'être là-dessus.

Nous venons de recevoir, signée par votre DGS, une feuille qui nous assure du contraire, à savoir qu'il y aurait au niveau annuel une économie qui serait faite, de 200 000 €. Je n'ai aucun recul par rapport à ce papier, que je viens de recevoir, donc j'ai plutôt confiance, Monsieur le Président, en ce que dit votre DGS, il a son Administration pour établir des chiffres qui sont plus fiables que les nôtres, mais cela mérite que vous nous commentiez cela. En fonction de cela, le groupe UDI décidera ou non de retirer l'amendement qu'il avait déposé.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Jean.

Monsieur MALHERBE.

M. MALHERBE. - Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est au nom du FN ?

M. MALHERBE. - Oui, pour défendre l'amendement que nous avons déposé.

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous nous proposez, dans cette délibération, de fixer le montant de nos indemnités pour les 5 années à venir, permettez-moi tout d'abord de vous rappeler que le 13 décembre dernier, nous avons été élus, chacun d'entre nous, pour servir nos compatriotes aquitains, limousins et picto-charentais, c'est-à-dire pour prendre, au sein de cette Assemblée, des décisions qui servent le bien commun de notre grande Région, à travers les compétences qui sont les nôtres. Servir, j'insiste bien sur ce mot, et non se servir sur le dos du contribuable. Comment pouvons-nous facilement envoyer un gage de soutien à nos administrés ? Je crois que nous pouvons le faire en nous associant pleinement à ce qu'ils vivent au quotidien.

Mes chers collègues, il n'aura échappé à personne que la situation économique de notre pays, et plus localement de notre Région, est des plus délicates : 8.5 millions pauvres, 6 millions de chômeurs, un nombre toujours croissant de SDF, un agriculteur qui se suicide tous les jours pour des raisons économiques, sans parler de la hausse de la fiscalité dans la plupart des communes du fait de la baisse des dotations de l'Etat. La situation n'est guère plus optimiste dans notre Région puisqu'alors que notre mastodonte administratif est la 6^{ème} Région la plus touchée par la pauvreté, la 7^{ème} la plus touchée par le chômage avec près de 10 % de sans emploi, vous voudriez aujourd'hui que nous votions nos indemnités au taux le plus élevé. Non seulement, je pense que ce serait indécent, mais cette décision serait encore parfaitement incohérente, comme vient de le dire Monsieur DIONIS, par rapport aux grandes promesses d'économie que le Gouvernement nous a vendues pour nous imposer cette réforme.

J'ai également fait moi-même le calcul des indemnités, j'ai à peu près les mêmes chiffres que Monsieur DIONIS, ce qui montre, d'après les chiffres que j'ai en ma possession, que l'enveloppe que vous nous proposez aujourd'hui est en augmentation de près de 13 % par rapport à l'enveloppe globale des trois anciennes Régions lors de la précédente mandature. Cela représenterait, comme l'a dit le précédent orateur, une augmentation de quelques 64 000 € mensuels, soit plus de 3.5 M€ sur toute la mandature. C'est d'ailleurs pour cette raison que le groupe que je représente ne participera pas non plus au vote de l'amendement du groupe UDI car s'il va dans le bon sens, certes, il n'en demeure pas moins qu'il est insuffisant et qu'il constituerait - j'imagine que vous avez fait vos calculs - toujours une hausse de l'enveloppe globale des indemnités des élus pour notre Région.

Mes chers collègues, pendant toute la campagne électorale, nous nous sommes engagés à demander la diminution de nos indemnités, de l'enveloppe globale de près de 10 %, et c'est pour rester cohérents, considérant que cette enveloppe que vous nous proposez aujourd'hui a largement augmenté, que nous proposons de diminuer ces indemnités de 20 % via notre amendement. Au-delà de nos convictions politiques, et j'en terminerai par là, je suis en effet persuadé que vous avez tous au cœur le désir de servir les intérêts de nos compatriotes et non vos propres intérêts financiers, comme le stipule l'article 2 de la charte de l'élu local qui nous a été lue à la dernière séance plénière.

Je vous donne donc aujourd'hui, au nom de mon groupe, l'occasion de prouver aux électeurs de notre grande Région que les valeurs de solidarité, de fraternité et d'aide aux plus démunis sont bien celles qui forgent votre engagement politique. En acceptant notre amendement, vous montrerez alors, dans un acte très concret, que vous êtes prêts à vous associer à la baisse de pouvoir d'achat que subissent de plein fouet bon nombre de nos compatriotes, qui ont de plus en plus de mal à boucler leurs fins de mois, et vous permettrez ainsi à notre grande Région d'économiser quelques 6 M€.

Je vous remercie.

Mme CALMELS. - Monsieur le Président, mes chers collègues - les amendements ou l'amendement, puisque l'intervention de mon collègue Jean DIONIS DU SEJOUR est claire en la matière, je m'adresse principalement à l'amendement déposé par le FN -, cet amendement visant à diminuer la rémunération des élus pose, selon nous, une question qui est bien plus profonde qu'une soi-disant rigueur budgétaire. Il s'agit de la vision que collectivement, en tant qu'élus, nous pouvons proposer à la fois de la démocratie locale, de sa mission et de sa dignité au sein de la République.

Certes, nous entendons les motifs exposés, et notamment par mes collègues de l'UDI qui s'inquiétaient comme nous du fait que le coût des trois Régions agrégées puisse être supérieur au coût précédent, mais selon les éléments chiffrés qui viennent de nous être transmis, ce ne serait pas le cas, et nous aurions bien une diminution par rapport à la somme des trois Régions, ce que bien évidemment nous saluons. Il est vrai que les indemnités que perçoivent les élus ne peuvent en aucun cas être considérées ou assimilées à la rémunération d'une activité professionnelle, encore moins s'y substituer, sauf quand il s'agit d'assumer une responsabilité exécutive de première importance.

Pourtant, mes chers collègues, nos mandats ne se résument pas aux réunions plénières comme celle d'aujourd'hui qui, à vrai dire, n'est que la partie émergée de l'iceberg. L'engagement d'un élu implique tellement plus. Dans le silence des bureaux, nous préparons les dossiers qui sont souvent éminemment techniques, qui nous sont proposés. Dans le feu des réunions publiques, dans les rues et dans les marchés, nous prenons à cœur notre rôle d'interface entre l'institution et les citoyens, avec toutes les exigences de travail de terrain, d'écoute et de pédagogie démocratique qu'une telle mission implique. Réjouissons-nous, les décisions politiques ne se prennent pas selon l'inspiration du moment et exigent un minimum de réflexion et de débats. Je ne pense pas m'avancer trop ici quand je dis qu'il ne s'agit pas simplement de l'ambition des groupes d'opposition, mais que les élus de la majorité remplissent leur mandat avec une égale conscience.

Ceux qui prétendent le contraire font, à mes yeux, fausse route. Fausse route en installant la suspicion de négliger leurs devoirs et les responsabilités qui leur ont été confiés par le vote de leurs concitoyens. Fausse route surtout parce qu'ils contribuent à affaiblir l'institution démocratique par des discours que l'on ne saurait décrire autrement que comme des bavardages démagogiques. Il y a pourtant des limites, chers collègues, à la démagogie. Aussi, je le répète, être élu Conseiller Régional n'est certes pas un métier, mais c'est un vrai engagement, lourd, exigeant, impérieux. Un engagement que nous devons indemniser à sa juste valeur si nous voulons favoriser le renouvellement du personnel politique et les apports des femmes et des hommes de la société civile.

La question de l'impact de la rémunération des élus sur les finances publiques a été soulevée à juste titre. Cet impact - il suffit, pour s'en apercevoir, de regarder le budget de la collectivité - est essentiellement symbolique. Le symbole est néanmoins fort, vous l'avez rappelé, d'autant plus que de nombreux sacrifices sont exigés des français, pris entre le marteau et l'enclume, entre le matraquage fiscal instigué par le Gouvernement, et le chômage contre lequel ce même Gouvernement n'est pas capable de lutter efficacement. Pour autant, ne faudrait-il pas plutôt tenter de sortir de cette situation par le haut ?

Cette Assemblée compte 183 élus. Même si j'ai une estime toute particulière pour chacune et chacun d'entre eux, nous considérons qu'elle est pléthorique. L'Assemblée Nationale, dont les bancs, selon un vaste consensus, sont déjà trop remplis, comptent 577 Députés, soit 3 fois plus que nous. Notre nouvelle Région est certes grande, mais elle ne représente tout de même pas un tiers de la France. Alors que la réforme territoriale a fusionné 3 Régions, alors qu'il faudra trouver des synergies et que de nécessaires réorganisations devraient passer par le non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite, le nombre d'élus n'a, quant à lui, même pas été abaissé, ce qui contribue à décrédibiliser l'action de ce Gouvernement et l'efficience de la loi NOTRe.

Mes chers collègues, voilà pourquoi nous plaidons non pas pour la réduction des indemnités, mais pour une réduction drastique du nombre d'élus, accompagnée d'une revalorisation de leurs indemnités. Diminuer la compensation du travail au service de l'intérêt général et de la collectivité risquerait d'affaiblir la valeur et l'attrait de l'engagement public. Au contraire, nous pourrions souhaiter de renforcer cette compensation tout en réduisant le nombre d'élus et en limitant strictement les possibilités de cumul des mandats dans le temps, comme dans les ressorts électifs. Le fond du problème, chers collègues, n'est donc pas l'indemnisation des élus, c'est le rapport entre cette indemnisation, leurs responsabilités et leur engagement.

Je ne peux pas m'empêcher de souligner ici la pertinence de la leçon de la société civile. Le rapport qui doit s'établir entre la rémunération et les résultats est à tout le moins l'effort consenti. Voilà pourquoi je suis également favorable, en toute logique - et nous le sommes au titre de notre groupe -, au régime de sanction en cas d'absence des élus. Une règle existe déjà en la matière, dans cette enceinte, et à mon sens l'enjeu est surtout de veiller à son application.

N'oublions pas que les préoccupations de nos concitoyens sont éloignées des questions d'intendance politique et que cette Assemblée se doit de se concentrer sur les préoccupations majeures des français que sont, entre autres, la lutte contre le chômage et la baisse significative, non pas simplement démagogique ou infinitésimale, de la dépense publique qui doit conduire enfin à la baisse des impôts puisque même la fiscalité indirecte pèse sur le pouvoir d'achat des français.

Comme vous l'aurez compris, Monsieur le Président, mes chers collègues, à travers nos arguments, nous voterons contre ce ou ces amendements.

Merci de votre attention.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

C'est vrai que c'est un sujet, dans un contexte budgétaire que chacun connaît, qui est toujours un peu sensible. Je voudrais rappeler, Madame CALMELS l'a fait à l'instant, que les élus exercent une fonction et que cette fonction ouvre droit depuis toujours à indemnisation. Pourquoi ouvre-t-elle droit à indemnisation ? Tout simplement parce que nous sommes sortis du suffrage censitaire où seules les personnes disposant de fortunes, de charges publiques, pouvaient concourir à l'exercice de mandats. Les autres, c'est-à-dire la majorité (les salariés, les agriculteurs, etc.) ne pouvaient pas, faute d'indemnisation des élus. Il faut rappeler cela parce que c'est une condition indispensable à l'exercice de la démocratie, à l'égalité de tous devant le suffrage universel et devant l'élection.

Ce principe général étant rappelé, Jean DIONIS DU SEJOUR indiquait qu'il s'était basé sur un certain nombre de conditions, j'avoue que nous partageons les conditions qu'il a évoquées, c'est-à-dire l'équité et une dépense au moins égale, si ce n'est inférieure, à ce qui existait précédemment. Je conviens que peut-être tous les chiffres n'avaient pas pu être transmis, qu'il s'est basé peut-être sur des calculs qui n'étaient pas tout à fait les bons, ces deux éléments sont tout à fait remplis. Le volume global d'indemnités est en recul de 200 000 € par rapport à ce qui existait dans les Régions précédentes, c'est très important, il n'y a donc pas de hausse du tout des indemnités. Il y a un principe d'équité, on fait un mauvais procès en citant nos collègues des 2 anciennes Régions (Poitou-Charentes et Limousin), ils n'y sont pour rien, c'est l'application des seuils de population, et je crois qu'il est parfois blessant pour eux d'évoquer cet argument. C'est la loi tout simplement qui s'applique pour tout le monde et c'est donc le principe d'équité qui doit s'appliquer également pour nous tous.

A partir du moment où effectivement ce montant est en recul par rapport à ce qui était voté précédemment dans les 3 Assemblées, il nous semble que tout ceci va dans la bonne direction. Il faut permettre à chacun d'exercer son mandat complètement, pleinement, avec le sens des responsabilités qui doit être le nôtre dans une situation difficile. Cela suppose un engagement de tous les instants et cela implique une indemnisation qui n'a rien d'excessive, mais qui permet à chacun... Je voudrais prendre simplement deux exemples. J'ai deux collègues agriculteurs ici-même qui m'ont dit ce matin : "dans notre exploitation, notre indemnité sert à payer le salarié que nous prenons pour que notre exploitation puisse continuer à fonctionner". Je ne vois pas qu'il y ait là matière à crier au scandale, tout à fait au contraire.

Quant à notre collègue du FN qui est intervenu avec un peu de fougue, c'est normal et après tout, chacun s'exprime comme il l'entend et comme il le souhaite. Je voudrais simplement lui rappeler un point : avant de donner des leçons de morale, il serait bien de balayer devant sa porte.

Et je voudrais ici rappeler que les maires FN qui ont été élus aux dernières élections municipales ont augmenté leurs indemnités alors que rien ne les y obligeait, mais c'était leur choix : Villers-Cotterêts, Cogolin et Le Luc, + 15 %. Le maire du Pontet, Monsieur Joris HEBRARD, a même voulu augmenter son indemnité de 44 %, avant que le Préfet y mette bon ordre puisque c'était contraire à la loi. Donc avant de donner des leçons, je pense que vous devriez regarder un peu ce qu'il se passe chez vous. Cette Assemblée ne propose pas d'augmentation des indemnités, au contraire, elle propose une enveloppe inférieure à ce qui existait dans les 3 Régions précédemment.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Jacques COLOMBIER, à titre exceptionnel, parce que je voudrais bien qu'il y ait un intervenant par groupe.

M. COL OMBIER. - Monsieur le Président, je ne sais pas, ce n'est pas encore au règlement intérieur et je pense qu'après les attaques que nous subissons, nous avons le droit quand même à quelques minutes de parole, non ? On est quand même élu. Je ne vous en veux pas, je comprends que vous vouliez aller vite aujourd'hui, puis que le sujet est quand même sensible.

Nous avons déposé un amendement de réduction de nos indemnités, vous l'avez compris, notre collègue MALHERBE l'a très bien expliqué, c'est une promesse de campagne que nous tenons et vous avez toujours été au taquet, au maximum, qu'il s'agisse du reste de la TIPP - rappelez-vous de la part régionale -, contrairement à Madame ROYAL, ou que ce soit évidemment sur nos indemnités.

Cet amendement est qualifié de manière brutale, par Madame CALMELS, de démagogique. Cher DIONIS DU SEJOUR, nous partageons maintenant ce qualificatif de la part des Républicains, comme quoi on n'a pas toujours les adversaires que l'on croit. Je crois, Madame CALMELS, que vous n'êtes pas cohérente avec ce que vous avez dit il y a 20 minutes. Vous avez dit exactement que la réduction de la dépense publique, dans un sermon extrêmement musclé, n'est pas un mirage. Je crois qu'il faut être cohérent avec vous-même. N'accusez pas toujours les autres de dire "vous dépensez" si vous-même, quand on vous propose une réduction de dépenses - évidemment, elle vous concerne

indirectement -, vous allez traiter de démagogiques les autres et évidemment voter contre. Donc je crois que là non plus, il n'y a pas de leçon à avoir.

Vous le justifiez par le travail des élus, j'allais dire que vous nous avez presque émus tout à l'heure en parlant du travail des élus dans les rues et les marchés, mais je vous signale que ce sont nos militants qui le font bien souvent. En campagne, nous les accompagnons et ils le font gratuitement, eux, et ils le font pour un idéal et dans le silence de nos bureaux.

Monsieur DELPEYRAT, donnez-moi l'exemple des maires Socialistes qui ont baissé entre 5 et 10 %, dans toutes les communes FN, les impôts communaux. Il y a peut-être des économies à faire, et des économies surtout qui sont des économies directes sur nos concitoyens. Je voulais refermer cette parenthèse mais j'avoue la brutalité un peu de ces propos, mais on a le cuir épais et le dos large.

Monsieur le Président, juste une question, c'était la raison première de cette intervention : les membres du CESER, est-ce que leurs indemnités sont, comme pour nous, imposables ou sont-elles toujours inimposables, comme ce fut le cas il y a quelques années? Elles sont devenues imposables peut-être.

M. LE PRESIDENT NT. - Oui. Mais auparavant elles n'étaient pas imposables parce qu'elles étaient liées à des convocations de réunions.

M. TA RIS. - J'aurais envie, une fois n'est pas coutume, de paraphraser Johnny HALLYDAY, c'est une chanson qui avait fait un peu polémique d'ailleurs je crois dans les années 70 ou même à la fin des années 60, où il avait chanté : cheveux longs, idées courtes. J'aurais envie de le paraphraser en disant : vrai sujet, fausse réponse. Vrai sujet double.

Le premier sujet est la crise démocratique, et évidemment on est tous d'accord avec ce point de départ qui est la coupure, la crise de confiance entre le peuple et la représentation politique. Oui, mais à une nuance près quand même qui est qu'elle ne touche pas ou beaucoup moins les élus locaux, et en particulier les élus municipaux d'ailleurs, les plus proches de nos concitoyens. Le JDD a publié un sondage tout à fait intéressant il y a quelques semaines sur le sujet, on est à 63 % de confiance pour le maire, et on est encore à un taux de confiance d'ailleurs pour le Conseiller Départemental et le Conseiller Régional qui tangente la moyenne alors que l'on est beaucoup plus faible effectivement sur la classe politique nationale. Mais ce vrai sujet, bien évidemment, il existe.

Le deuxième sujet est celui de la maîtrise des finances publiques, vous savez que nous sommes dans une famille politique et nous avons un leader, François BAYROU, qui en a fait un cheval de bataille depuis des années. D'ailleurs, je précise que François BAYROU,

à Pau, a baissé les impôts après son élection en 2014 en tant que maire de Pau. Bien évidemment, on est là aussi sur un vrai sujet que nous prenons totalement en compte.

Pour autant, nous considérons que la réponse proposée par cet amendement - et Jean DIONIS nous précisera tout à l'heure si l'UDI maintient son amendement - n'est pas la réponse adaptée parce qu'elle tend effectivement à laisser supposer qu'il y a une indemnité qui serait en quelque sorte indue ou qui serait finalement une espèce de bonus de revenus mensuels que l'on pourrait éventuellement un peu amoindrir puisqu'elle ne viendrait qu'en complément de revenus perçus ailleurs que dans l'exercice du mandat électif, alors que ce n'est pas le cas. Une indemnité est la compensation d'un travail et c'est bien souvent, comme cela a été dit, la compensation d'un réaménagement de sa vie professionnelle, que ce soit en statut salarié ou en statut indépendant. Nous sommes tout à fait d'accord pour considérer que la vraie question, le vrai sujet est le travail, c'est la présence, c'est l'implication des élus et que l'on a besoin, Président, de monter en puissance dans l'application du régime, auquel d'ailleurs nous avons été parmi ceux qui l'avaient proposé à l'époque. Je parle du groupe Force Aquitaine dans lequel un certain nombre d'entre nous ont siégé ici, en Aquitaine, dans le mandat précédent.

Ce dispositif, nous devons le faire monter en puissance en l'appliquant. Probablement en l'appliquant d'une manière encore plus rigoureuse, et peut-être d'ailleurs aussi en revoyant le dispositif lui-même. Il y a peut-être une stricte proportionnalité à établir entre le nombre d'absences et la diminution du montant de l'indemnité parce que la question du travail et de l'implication des élus est la question essentielle. Là-dessus, je ne pourrai aussi qu'inviter chacun ici à là aussi balayer devant sa porte et regarder d'abord sa propre situation. Quand on sait que la Présidente de votre formation politique, chers collègues du FN, occupe la 69^{ème} place sur 74, au Parlement Européen, dans la présence en séances, que le Président d'honneur ou ancien Président d'honneur de votre formation occupe la dernière place (74^{ème} place), puis qu'il y a un certain nombre d'éléments aussi qui nous font dire que la famille LE PEN n'a jamais pratiqué l'ascétisme, visiblement... On a aussi des éléments qui concernent un micro-parti, je crois, il y a une mise en examen, certes...

M. COLOMBIER. - ...Cela vous embête tant que l'on puisse demander une réduction de nos indemnités ? Cela vous gêne tant que cela ?

M. TARIS. - Cela ne m'embête pas du tout, Jacques COLOMBIER, mais à un moment donné il faut avoir une certaine cohérence...

M. COLOMBIER. - ...Monsieur le Président, on arrive à des attaques ad hominem là, cela suffit.

M. TARIS. - Si je peux terminer, Président...

M. LE PRESIDENT. - ...C'est à moi de donner la parole, c'est à moi de la retirer, je souhaite qu'il n'y ait pas d'attaque personnelle parce que l'on voit bien...

M. C OLOMBIER. - ...Absolument. Ou alors je vais dérouler la liste des affaires du MoDem, du RPR, de la Gauche...

M. LE PRESIDENT. - ...Joan.

M. TARIS. - Je conclus.

Ceci doit bien nous amener à lutter vigoureusement contre toutes les dérives qui peuvent exister, les dérives graves en matière de détournement de fonds publics, de corruption, et c'est un vrai enjeu civique. Il y a un enjeu civique du travail et de l'implication des élus dans leur mandat, mais la question d'une juste compensation pour les élus de l'exercice de leur mandat est un principe républicain sur lequel on peut se faire plaisir en faisant de la démagogie et d'autant que l'on sait très bien quelle sera l'issue du vote au final. Mais nous ne participerons pas à cette manière de jeter l'opprobre sur l'ensemble des élus locaux qui font un travail de terrain, au contact direct de leurs concitoyens et pour résoudre leurs problèmes avec des projets, avec des services publics. C'est notre conception de l'action publique.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Merci Président, pour une explication à la fois par rapport à l'amendement et par rapport au vote. Mais auparavant, il y a quand même clairement deux débats là-dedans. Il y a un débat sur le statut de l'élu, et c'est vrai que l'on n'a pas à céder terrain au populisme sur la fonction d'élu, mais c'est vrai que c'est aussi un débat pour l'essentiel national. Le groupe UDI est favorable au lien entre indemnité et travail. Attention, c'est plus compliqué que cela en a l'air. Travailler plus pour gagner plus, c'est un slogan qui vous rappelle à tous quelque chose, c'est compliqué à mettre en musique. Donc on est favorable à ce statut, on est favorable à lier rémunération et absence, mais pour l'avoir vécu à l'Assemblée Nationale, c'est plus compliqué que cela en a l'air, donc il y a un vrai travail à faire en matière de règlement intérieur. Sur quelle base on s'appuiera ? Est-ce la participation aux Commissions, etc. ? Stéphane DELPEYRAT conduira ce groupe de travail, on y participera. C'est le débat sur le statut de l'élu.

Il y a un autre débat qui est : comment on construit la nouvelle Région ? C'est un débat de fond, et je remercie d'ailleurs un certain nombre d'entre vous, le Président du groupe majoritaire d'avoir dit qu'il était d'accord sur notre ligne politique. La représentation nationale a vendu à la nation que l'on faisait les grandes Régions aussi, pas que, mais aussi pour faire des économies. Il est impossible que l'on s'échappe là-dessus. Donc nous aurons, nous Centristes, une règle d'or qui est que le coût de la nouvelle Région doit être inférieur au coût consolidé de ce qu'étaient les trois Régions. Je le dis à tous ceux qui vont organiser nos

finances. Là-dessus, c'est vrai que pour ce principe, les indemnités d'élus ont vraiment valeur symbolique. C'est sur le fond, et on reviendra sur cette ligne, ce sera l'une de nos lignes, force politique pendant ces 6 ans.

Aujourd'hui, il y a un doute sur les chiffres. Nous avons fait nos calculs et c'est vrai, Monsieur le Président, que c'est dommage que l'on n'ait pas eu ces calculs. On était heureux d'avoir 25 postes avant Cabinet sur les 3 Régions, on passe à 16, et je l'avais salué, là on n'avait pas de chiffres. On l'a fait avec les moyens du bord et aujourd'hui, votre DGS nous en donne d'autres qui montrent qu'il y a une économie, donc il y a un doute sur le chiffre. On a tendance à faire confiance à votre DGS, mais on va quand même vérifier cela. Aujourd'hui, il y a un écart, nous arrivons, en chiffre annuel pour indemnités d'élus, à 6.180 M€. Votre DGS aujourd'hui nous amène un décompte qui arrive à 7.8 M€, donc quelque part, il y a des choses qui ne cadrent pas.

Dans ce contexte-là, on prend acte du travail de votre DGS, on retire notre amendement... Non mais attendez, on peut rire de tout ce que l'on veut, mais sur 6 ans vous nous retrouverez sur ce débat-là, il n'y a pas de problème. On retire l'amendement. Par contre, comme on est dans une phase où l'on va vérifier les chiffres, nous nous abstiendrons sur le vote des indemnités.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci en tout cas.

Pour poursuivre la réflexion, je suis d'une hostilité radicale, mais alors radicale, à l'égard de la baisse des rémunérations des élus. Je suis sûrement favorable à la diminution du nombre des élus, mais la rémunération des élus conditionne la compétence des élus. Si l'on veut que nos Assemblées, et singulièrement l'Assemblée Nationale, ne soient composées que des apparatchiks qui sont passés d'Assistants Parlementaires à Conseillers Techniques ici ou là, et ce n'est pas leur faire injure, continuons à taper sur les indemnités. On pense que l'on peut se faire élire pour cela, c'est cette espèce de course à l'Extrême Droite, à la démagogie que l'on a depuis longtemps dans la classe politique et qui a essaimé, au-delà d'ailleurs... Mais je suis parfois très heureux de l'UMPS, Jacques... Simplement, pour en avoir fait l'expérience personnelle, allez chercher, quand vous êtes maire d'une ville grande ou moyenne, un ingénieur qui peut avoir, de par sa responsabilité, ses perspectives de carrière et lui dire : tu viens, tu te mets à mi-temps, tu es Adjoint au maire. Sur l'économie, il va calculer ce que cela prend sur sa vie de famille, c'est-à-dire la quasi-totalité de la semaine, ses soirées, souvent ses week-ends. Il va diviser sa retraite par trois et il va diviser son pouvoir d'achat par deux ou trois, voire même plus que cela. Donc ne nous étonnons pas aujourd'hui si la classe politique ne répond plus comme on nous le reproche - il y a d'autres raisons - aux besoins de la société. Parce que cet ingénieur dont je parle - et

j'ai en tête un cas que je connais bien - est aussi parent d'élève. Il peut aussi avoir, parce qu'il est parent d'élève ses idées sur la relation entre le quartier, la classe, la pédagogie. Je crois que tant que nous n'aurons pas assumé - comme à la fin du 19^{ème} siècle la démocratie l'avait fait - le financement de la démocratie... Là, nous sommes en train de régresser aujourd'hui pour des raisons purement démagogiques parce que par derrière on prend bien entendu l'argent après l'avoir contesté en séance publique. On les prend pour les groupes, on les prend pour les indemnités donc on assume. Moi, j'assume clairement en tant que Président de cette Institution que si nous voulons avoir des hommes et des femmes qui ont envie de s'engager, peu importe où, dans l'action publique, il faut qu'ils soient correctement rémunérés. Ils ne le sont pas aujourd'hui, il n'y a que les députés qui ont une retraite, les élus locaux n'ont pas de retraite. Et si nous voulons être gérés soit par des apparatchiks, soit par des retraités, soit par des gens qui ont du fric, alors poursuivons dans cette démagogie.

Donc je maintiens bien entendu, en dehors des chiffres qui ont été communiqués par les services que j'ai eus hier soir.

Sur les économies, globalement... Mais ce sera un autre débat que l'on aura puisque j'ai créé une Commission sur l'harmonisation des politiques. Là-aussi, ne faisons pas de démagogie. Les économies interviendront au fur et à mesure du mandat. On ne va pas claquer des doigts, c'est sur la durée. Quand on a une fusion d'entreprise, on calcule l'organisation de cette fusion pour faire que les retours sur investissement soient plus forts au bout de plusieurs mois voire même de plusieurs années. Il se trouve que là dans l'organisation administrative, le simple fait que l'on réduise le nombre des conseillers de Cabinet, le fait que l'on réduise aussi le nombre de DGA, va entraîner des économies corrélatives. N'oublions pas que nous avons tous souhaité pendant cette campagne d'avoir une meilleure proximité. Pour l'instant, nos Administrations sont à Limoges, à Poitier et à Bordeaux, je souhaite demain d'abord faire un grand bilan des logements ou des bureaux que les régions ont partout. Je préfère des équipes mobiles à des équipes qui ne le sont pas. Il y a des économies à faire et je maintiens mon souhait de faire augmenter la partie investissement sur les 3 budgets consolidés par rapport à la partie fonctionnement, même si, comme je l'ai dit pendant la campagne, la partie fonctionnement n'est pas seulement le fonctionnement interne, c'est d'abord faire rouler les trains et Dieu sait si c'est notre objectif.

Voilà, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, le débat est clos.

Non, non Jacques, le débat est clos, vous avez parlé deux fois.

M. COLOMBIER. - Non, je demande à ce qu'on lise l'amendement.

M. LE PRESIDENT. - Mais pas en entier, l'amendement tout le monde l'a lu.

M. COLOMBIER. - Ecoutez, il fait 10 lignes.

Nous maintenons notre amendement, on demande sa lecture au nom du règlement.

M. LE PRESIDENT. - Jacques, l'objet dans une assemblée comme celle-là, ce n'est pas de prendre la parole pour prendre la parole. Tout le monde a lu l'amendement, il a été suffisamment expliqué par M. MALHERME. Vous avez repris la parole. Il n'y a qu'un groupe qui a pris deux fois la parole.

M. CHERET. - Monsieur le Président, cela va s'en dire que je suis entièrement d'accord avec vos arguments et votre position, d'autant que vous l'aviez déjà précisée lors de la dernière plénière mais je souhaitais quand même amener quelques éléments factuels. Même si j'ai bien compris que dans le propos d'un membre de cette assemblée c'était le symbole qui comptait mais les faits...

M. LE PRESIDENT. - ...Ne reprenons pas le débat Pierre.

M. CHERET. - Je ne reprends pas le débat.

M. LE PRESIDENT. - S'il y a des éléments factuels, vous les communiquez. Sinon, le débat est clos.

M. CHERET. - Le montant des indemnités de la collectivité représente 3,2 millièmes du budget contre entre 5 et 20 % dans les mairies, notamment dans les petites communes. Et l'économie qui était évoquée tout à l'heure représente 2,3 dix millième du budget sur la mandature. Alors évidemment quand on annonce les chiffres en million, cela peut paraître beaucoup mais il faut avoir la capacité de les reporter à un budget global.

Dernier point factuel. Effectivement Monsieur BAYROU a baissé les taux des impôts à Pau mais pour autant ils ont quand même augmenté. C'est un détail mais puisque les bases augmentent, la baisse de taux n'était pas suffisante pour que les palois s'y retrouvent.

M. LE PRESIDENT. - Si les bases augmentent, c'est bon signe. C'est que les gestions précédentes n'étaient pas si mauvaises.

M. LE PRESIDENT. - C'était un petit plaisir.

L'amendement du Front National, que je vais me permettre de synthétiser si Jacques COLOMBIER le veut bien, propose de réduire de 20 % l'ensemble des montants des indemnités des conseillers régionaux vice-présidents, membres de la Commission Permanente et Présidents conformément à la promesse faite par Jacques COLOMBIER dans sa campagne.

Qui est pour voter cet amendement le manifeste en levant la main ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

N° 10

Vote sur : l'amendement déposé par le Groupe Front National/Rassemblement Bleu Marine
« Fonctionnement du Conseil Régional : Indemnités des Conseillers Régionaux et des
membres du CESER »

POUR : Front National/Rassemblement Bleu Marine

CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE P RESIDENT. - Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble de la délibération : qui est pour l'adopter ?

Qui s'abstient ?

L'UDI.

Qui est contre ?

Cette délibération est donc adoptée.

N° 10

Vote sur : «Fonctionnement du Conseil Régional : Indemnités des Conseillers Régionaux et
des membres du CESER»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés,

CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine

ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

**DISPOSITIF VISANT À FACILITER L'EXERCICE DU MANDAT DES ÉLUS RÉGIONAUX
ET DES MEMBRES DU CESER.**

M. CHERET. - Ce dispositif vise à encadrer tout ce qui est frais de déplacement des élus, à la fois du Conseil Régional et du CESER de façon à ce que les choses soient clairement établies et que la base de remboursement se fasse de façon forfaitaire en fonction des bases qui sont établies par l'Etat, à savoir les frais de déplacement kilométriques, les hôtels etc.

M. LE PRÉSIDENT. - Il a été, je crois, judicieusement pris en compte une proposition qui a été faite par Yoann TARIS compte tenu de l'éloignement, il est possible pour les élus que leur chambre d'hôtel, soit la veille, soit le soir, soit prise en compte. On l'a évoqué ce matin en réunion de vice-président.

M. CHERET. - Il n'y a pas de souci, ce n'est pas contraire à la délibération de toute façon Monsieur le Président mais c'est sur la base du tarif administratif.

Vous aurez aussi pu lire - c'est un petit détail mais qui a son importance par rapport aux éléments symboliques qui étaient évoqués - que nous privilégions de façon fortement incitative l'utilisation de la 2^{ème} classe au niveau des transports ferroviaires, la 1^{ère} classe ne pouvant être retenue que de façon exceptionnelle et évidemment lorsqu'elle est moins onéreuse.

Vous avez aussi quelques éléments liés à la problématique de la formation. Ce sont uniquement la retranscription des éléments prévus par le Code des collectivités territoriales.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'observations ?

Pas d'oppositions ?

Je crois que tout cela fait partie... Jean DIONIS parlait tout à l'heure du statut de l' élu mais cette prise en compte de l'éloignement, y compris ce que nous allons essayer de faire en matière d'horaires... La question était posée ce matin de savoir s'il était bon que la CP soit à 16 h 00 plutôt qu'à 15 h 00. Cela permet d'organiser sa journée d'une manière différente. Là-aussi, c'est quelque chose qui va entraîner des dépenses comme les hôtels mais je pense qu'il faut tenir compte de cela.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

N° 11

Vote sur : « Dispositif visant à faciliter l'exercice du mandat des élus régionaux et des membres du CESER »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL : DÉLÉGATIONS DE L'ASSEMBLÉE
PLÉNIÈRE À LA COMMISSION PERMANENTE - SUITE**

M. LE PRÉSIDENT. - Ce sont les délégations à la Commission Permanente. Elles n'ont rien d'extraordinaire, elles sont totalement classiques.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

Mme ABELIN. - - Monsieur le Président, au nom du groupe UDI, nous regrettons, comme il a été dit tout à l'heure, que certains sujets soient passés en Commission Permanente alors que pour nous ils mériteraient d'être débattus en session.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce sont les dossiers qui passent en Commission Permanente et en Assemblée plénière ce sont les stratégies. Si vous voulez transformer cette salle d'Assemblée... Je ne sais pas si vous avez déjà été conseillère régionale...

Mme ABELIN. - - Oui et nous on les passait en session.

Il y avait un certain nombre de dossiers qui passent en CP que nous passions en session.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense que si l'on veut discuter sereinement hors la presse, c'est parfois intéressant de ne pas se mettre en scène, c'est plus efficace. C'est beaucoup plus efficace.

Mme ABELIN. - Mais c'est moins transparent.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est totalement transparent parce que c'est mis sur tous les sites. Vous ne pouvez pas parler de transparence à cet égard.

M. COLOMBIER. - Nous, nous nous abstiendrons sur ce dossier. Vous le savez, je vous en ai fait part. Nous pensons que certaines décisions devraient mieux - non pas pour une question de transparence - être débattues et votées en Assemblée plénière, comme des dossiers aussi importants que la carte des formations professionnelles. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - N'oublions pas que ce que nous essayons de faire aussi - et cela appartiendra aux Présidentes et Présidents des Commissions avec l'appui de l'Administration et du Cabinet - en sorte que le débat dans les Commissions...ou que les

Commissions prennent plus d'influence. La tendance aujourd'hui du fonctionnement démocratique suppose de renforcer les Commissions et pas simplement d'avoir une plénière pour se mettre en scène. Je crois que c'est fondamental dans l'efficacité de l'action publique.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

M. LE PRESIDENT. - Le rapport est donc adopté.

N° 12

Vote sur : « Fonctionnement du Conseil Régional : Délégations supplémentaires de l'assemblée plénière à la commission permanente - suite »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,

ABSTENTION ° : Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. LE PRESIDENT. - Je peux revenir maintenant, avec l'autorisation du service des assemblées, sur GIA et Commissions avec le fait que... Je ne me rappelle plus exactement des Commissions mais la Commission développement économique pour LR a un poste supplémentaire...

Mme *** (*intervention hors micro inaudible*). - ...Agriculture. Il y aurait un observateur.

M. LE PRESIDENT. - Donc avec l'accord de l'assemblée je valide cela et pour l'UDI qu'il y ait un observateur.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Oui, il n'y a pas de problème. On vous avait fait une demande, Monsieur le Président, vous nous aviez donné votre accord en réunion de groupe pour qu'il y ait, sur la Commission agriculture, deux... Mais je vois que cela a été acté, c'est bien. On vous en remercie.

M. LE PRESIDENT. - Donc pas d'opposition sur ce texte-là ?

Je vous remercie.

Il est adopté à l'unanimité.

Est-ce que le groupe de travail que l'on a mis en place ce matin permet de présenter un texte commun sur la grippe aviaire ? Je fais une erreur parce que ce n'est pas la grippe aviaire. C'est l'influenza.

M. TARIS. - Simplement Président pour impliciter la démarche qui a été la nôtre puisque notre groupe a déposé une motion dans les délais réglementaires. Nous l'avons fait dans la journée de jeudi puisque c'est ce que prévoit le règlement intérieur.

Nos collègues et amis les républicains avaient également pris l'initiative de déposer une motion. Nous avons donc travaillé en liaison avec nos partenaires de l'inter-groupe dans le week-end à la rédaction d'une motion commune à notre inter-groupe et c'est cette motion commune qui a servi de base de travail parmi d'autres, à la rédaction à la motion qui pourrait être adoptée par l'ensemble de l'assemblée.

Notre collègue Pascale REQUENNA qui reste particulièrement mobilisée sur le dossier aura peut-être l'occasion - je ne sais pas si elle est revenue, elle est peut-être toujours avec le groupe de travail - de vous dire quelques mots, si vous le permettez Président, sur les raisons, les motivations qui ont amené à cette motion que nous souhaitons bien évidemment consensuelle au terme de notre débat.

M. LE PRESIDENT. - L'art de Yoann TARIS. La motion de consensus se fait naturellement autour de la motion du Président du Conseil Régional.

M. TARIS. - Président, si j'étais taquin, je vous dirais : si vous m'aviez écouté jusqu'au bout et si vous aviez écouté la totalité de mon intervention, c'est exactement ce que j'ai dit en d'autres termes. Evidemment.

M. COLOMBIER. - J'ai l'impression que le groupe de travail travaille toujours...

M. LE PRESIDENT. - Sinon on va déjeuner et on se retrouve après.

M. COL OMBIER. - Il faudrait quand même prendre connaissance exactement de la motion. On ne va pas voter comme cela, il faut le comprendre. Ce n'est pas pour faire du tambour.

M. TARIS. - Ils arrivent.

M. COLOMBIER. - Ou est-ce que l'on peut avoir une interruption de séance de 5 ou 10 minutes, Monsieur le Président ?

M. LE PRE SIDENT. - La question de Jacques COLOMBIER, c'est comment je prends connaissance de cette motion ? Ils l'amènent.

M. COLOMBIER. - Peut-on avoir une interruption de séance de 10 minutes pas plus ?

M. LE PRE SIDENT. - Si l'on fait une interruption de séance, tout le monde va partir et je ne pourrai pas distribuer correctement cette motion de synthèse à tout le monde.

Est-ce que l'on peut avoir un peu de patience ? On me dit qu'ils arrivent dans une minute.

On me demande de vous transmettre les excuses du service des assemblées parce qu'un trombinoscope a supprimé 3 élus.

Le texte n'est pas tapé, il n'est pas distribué. Je vous propose d'aller déjeuner et je le ferai distribuer pendant le déjeuner. Il est 12 h 30, nous reprenons à 14 h 00.

Interruption de séance pour le déjeuner

ACCUEIL DU CHEF DE LA RÉGION ITASY (MADAGASCAR)

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais accueillir, en votre nom, le chef Président de la Région Itasy, de Madagascar, qui est venu nous rendre visite.

En l'invitant peut-être, puisque nous sommes en fin de séance, à venir ici sur la tribune, de telle sorte que l'éloignement de la tribune du public permette de vous reconnaître.

Dans cette grande Région, la Région Aquitaine avait ménagé depuis de longues années une coopération avec cette Région de Madagascar qui est au-dessus de Tananarive. C'est une région de hauts plateaux, de rizières, d'agriculture, avec un lac immense, qui est le lac d'Itasy. Nous avons mené, avec l'ONG Agrisud, une série de coopérations assez étonnantes, avec des résultats spectaculaires, puisque nous avons créé un Centre de formation aux formateurs agricoles. Nous avons accompagné la Région Itasy sur le plan de l'organisation territoriale, demain sur le plan du traitement des eaux, de l'organisation du problème de l'environnement. Mais nous avons surtout développé un accompagnement sur le plan agricole, où l'agriculture s'est transformée. Très dépendante des produits phytosanitaires, elle est devenue plus environnementale.

Nous avons accompagné l'installation de 3 500 agriculteurs, la formation de 5 000, et nous allons demain poursuivre, si vous en êtes d'accord, l'accompagnement du développement de cette Région, qui va développer une université aussi sur son territoire, qui sera une antenne de l'université de Tananarive. Il sera intéressant que je vous transmette un peu les résultats de cette coopération parce qu'elle est étonnante d'une certaine manière, compte tenu des difficultés de Madagascar. Madagascar est une île qui est très attachée à la francophonie, nous avons beaucoup d'étudiants malgaches, y compris à Bordeaux, et nous avons aussi organisé, avec l'université de Bordeaux, une coopération avec l'université de Médecine de Madagascar.

Il était important que nos collègues de cette grande Région aient un visage de cette grande île qui a, avec la France, des relations d'attachement, quel que soit ce que la colonisation a pu faire, mais qui a gardé cet attachement. Je vous proposerai de poursuivre cette coopération, avec des résultats qui sont je crois extrêmement probants.

Merci Monsieur le Président.

Je n'ai pas donné votre nom, Amédée MAMY HARISOLO. Si vous voulez dire quelques mots...

M. MAMY HARIS OLO. - Merci de m'avoir passé la parole, Monsieur le Président. A vous tous qui êtes présents ici, je vous salue au nom de la Région Itasy, qui est une Région dans les hauts plateaux mais qui est en partenariat avec la Région Aquitaine depuis presque 10 ans, ce serait la dixième année en 2017.

Comme le disait tout à l'heure Monsieur le Président, la coopération est très conséquente parce qu'à Madagascar, la plupart sont des paysans, des agriculteurs et à travers la coopération avec l'Aquitaine, on a pu mettre en place des Centres de formation, on a pu encadrer des paysans, des agriculteurs et, au mois de novembre, il y a eu une mission de l'Aquitaine qui est venue à Madagascar et a constaté de visu les activités, et surtout les paysans qui sont encadrés. Il y a pas mal de gens qui pratiquent la pisciculture, avec un résultat très encourageant, ce qui n'a pas été le cas dans la région depuis des années alors que la région est réputée pour son grand lac à Itasy, par ses produits piscicoles. Avec l'encadrement de l'Aquitaine, c'est devenu encore plus important maintenant. Il y a eu un moment où l'on risquait de ne plus trouver de poissons parce qu'il y avait une surexploitation des lacs, vu la pauvreté, mais maintenant on commence à faire des projets sur ces lacs. Il faut dire qu'avec l'ensablement, les versants ne sont pas du tout bien protégés, donc cela risque de faire disparaître pas mal de lacs dans la région, alors que la région compte à elle-même une soixantaine de lacs.

Donc c'est une source importante de revenus pour les gens. Maintenant, avec l'Aquitaine, on travaille sur la protection des bassins versants, tout cela est grâce à notre partenariat. Donc je vous remercie infiniment, au nom de la Région, parce que c'est très important et cela a donné beaucoup de résultats positifs pour notre région. La région se situe à une centaine de kilomètres de Tananarive, mais la route est bonne, mais pas comme votre route ici, il faut le dire, mais c'est à une heure et quart de Tananarive. Maintenant, on est en train de monter des projets, et c'est surtout avec l'Aquitaine. Tout cela pour dire, Monsieur le Président, que cela fait vraiment chaud au cœur d'avoir pu rencontrer toutes ces personnes si importantes, et surtout vous, donc au nom de la Région, je vous remercie infiniment et on souhaite toujours vivement que notre partenariat aille toujours de l'avant et soit de plus en plus conséquent.

Je vous remercie tous, merci Monsieur.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

J'aurai l'occasion de vous envoyer une partie du bilan de cette action.

MOTION :

SOUTIEN A LA FILIERE DES PALMIPEDES A FOIE GRAS EN PLEINE CRISE AVIAIRE

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, chacun a reçu la proposition de motion. Je remercie le groupe de travail qui s'est réuni autour de Jean-Pierre RAYNAUD. Il reste parfois quelques mots qui peuvent poser problème, mais je pense que nous exprimons à travers cela notre solidarité, qui est essentielle dans la période de transition, de fermeture de toutes les exploitations et de vide sanitaire, et de biocompatibilité qui va s'engager. Il fallait que sur ces 18 départements, il y ait une rupture. C'est le message unanime de la profession.

Il faut ensuite qu'il y ait un dispositif d'indemnisation. Ce dispositif d'indemnisation sur une conséquence globale que l'on chiffre entre 300 à 350 M€, c'est le CIFOG (Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras) qui l'évoque. Pour l'instant, il faut que l'on arrive à distinguer entre chiffre d'affaires, c'est-à-dire le mélange entre à la fois le coût des apports matières qui peuvent exister pour l'élevage des canards gras et le coût de l'exploitation, donc on est en train d'affiner les calculs. Le Ministère de l'agriculture est vraiment très en pointe dans ce domaine-là, de la même manière que Bruxelles et ses services sanitaires. Donc on réaffirme notre soutien et notre solidarité.

On réaffirme aussi que cette filière est extrêmement complexe et qu'il ne faut pas oublier tous les maillons de cette filière, des accouveurs - d'où la nécessité d'avoir la sécurité sur la santé des reproducteurs - jusqu'au gavage. C'est important. Les transporteurs, les éleveurs, la coopération et en même temps ce que l'on appelle ceux qui sont éleveurs et gaveurs et qui développent un système que l'on appelle aujourd'hui autarcique. Ce n'est pas le bon terme mais cela signifie la capacité de pouvoir nourrir, engraisser et gaver les canards à partir de produits de la ferme. Puis bien entendu toutes les entreprises de la distribution et du développement, que ce soit les producteurs fermiers, les artisans, etc. J'ai déjà passé une demande auprès des banques pour le maintien des lignes de crédit, l'ouverture nécessaire de celles qui ne l'ont pas encore été, le report des annuités de remboursement en cours.

Nous aurons à accompagner, pour des raisons à la fois humaines et économiques, tous les éleveurs qui vont être sans activité pendant cette période d'élevage et de gavage. Il faut impérativement, pour des raisons économiques, que l'on prépare la saison future de Noël parce que l'économie du gras est un peu comme l'économie de l'huître : 70 % de l'activité se fait à Noël et au Jour de l'An. Donc on a une espèce de compte à rebours qui est

fixé. La profession avait à la fois le souhait d'avoir cette rupture sanitaire et, en même temps, qu'on la réduise le plus possible, c'est ce qui va être fait puisque le vide sanitaire se passera entre mi-avril et mi-mai.

Ensuite, la Région, qui pourra déjà intervenir en avance de trésorerie pour régler un certain nombre de problèmes, assurera aussi - parce qu'il appartient à l'Etat et à l'Europe d'assurer le problème des indemnisations - l'accompagnement de la reprise des activités. On aura encore des discussions à avoir sur ce que j'évoquais ce matin, à savoir bande unique, élevage en plein air, donc comment on organise la sécurité sanitaire quand un agriculteur passe d'une bande à l'autre. Il y a des contraintes techniques et on va, avec le Comité de crise qui est mis en place, essayer d'anticiper et de faire en sorte que les éleveurs puissent avoir, pendant cette période, la possibilité de commencer à organiser, le cas échéant, des sas sanitaires, le bétonnage d'un certain nombre de bandes. Pardon d'entrer dans le détail technique mais c'est un des problèmes que nous aurons à relever.

Après, il faudra raccourcir le délai d'instruction des indemnisations. On a déjà évoqué le rôle des Comités de gestion qui existent dans le domaine de l'agriculture. Un régime dérogatoire permettant d'engager des dépenses de mise en conformité des exploitations correspondant aux nouvelles normes de biosécurité. Ensuite, à la sortie, avec les différents organismes d'accompagnement à la communication des agriculteurs, l'aide à la commercialisation, la communication sur les produits... Parce que l'un des soucis de la profession était de ne pas affoler la population sur des risques éventuellement sanitaires transportés à l'homme, du magret ou du gras. Nous aurons à travailler sur l'export, sur la communication spécifique, des actions à mener.

J'ai juste une suggestion au rédacteur de cette motion, je voudrais qu'on l'intitule « motion de soutien à la filière des palmipèdes gras en pleine crise aviaire », et pas de grippe aviaire. Tout le monde comprendra pourquoi.

Mes chers collègues, qui demande la parole ? Je souhaite qu'il y ait une demande d'intervention par groupe.

Mme REQUENNA. - Honneur aux dames, Pascale REQUENNA pour le MoDem, nous avons bien compris que c'était un par groupe Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je vais vous donner la parole de suite Madame.

Mme RE QUENNA. - Je vous remercie infiniment de votre élégance et je saisis l'opportunité que vous me donnez de m'exprimer.

C'est ainsi l'occasion pour moi, Monsieur le Président et chers collègues, de rappeler que nous avons déposé une motion jeudi dernier, le groupe Mouvement Démocrate et

apparentés, sur le sujet de l'influenza aviaire. Ce sujet - vous êtes venu dans le département des Landes, vous avez pu le constater également - est pour nous un drame économique et humain puisqu'il y a effectivement une évaluation des pertes pour l'ensemble de la filière qui est estimée entre 300 et 350 M€. Je crois qu'il ne faut pas oublier le volet humain puisque dans le grand Sud-ouest, ce sont 20 000 familles et 70 000 emplois qui sont concernés.

Il y a des conséquences immédiates et il y aura des conséquences futures puisque les modes de production devront évoluer sur les exploitations, avec des aménagements et des investissements en termes de biosécurité pour sécuriser les productions et également pour garder une crédibilité sur les marchés nationaux et à l'export. Donc je crois qu'il est important de le rappeler, et il sera important de nous investir après cette crise pour aider à maintenir cette économie de manière florissante.

Je voudrais rappeler que dans le même temps, dans le temps de cette crise, dans le temps des difficultés connues par l'ensemble de nos agriculteurs et de nos éleveurs, d'autres entreprises ont été touchées, mais il y a eu un événement, que je caractérise comme un coup de mépris, qui a été celui de l'intervention de la Députée ABEILLE qui a déposé un projet de loi contre le gavage des palmipèdes. En même temps que la filière connaissait ce drame économique et le connaît toujours, il y a eu là une position qui ne fait pas honneur à l'écologie politique et qui a donné une image dogmatique déconnectée des cultures locales dont nous sommes extrêmement fiers. Toutes ces productions font honneur et font rayonner notre région, nous devons être solidaires de cette économie.

C'est vraiment dans ce contexte que nous avons déposé cette motion pour dire combien nous étions attachés à nos agriculteurs, combien nous étions attachés aux produits qui en sont issus et qui constituent un patrimoine, le patrimoine culturel et gastronomique de la grande Région.

Je ne reviendrai pas sur la motion puisque tout le monde l'a reçue, nous l'avons modifiée tout à l'heure, je rappelle simplement que nous avons eu la volonté, nous l'avons portée et nous avons accepté qu'elle soit portée par tous parce que nous considérons qu'il s'agit là d'un sujet éminemment consensuel et pour lequel d'ailleurs, Monsieur le Président, et je vous en remercie, vous avez accepté que nous participions, dans les Landes, à la grande réunion avec l'ensemble des acteurs économiques. Des mesures de biosécurité demain pour sécuriser cette filière, maintenir sa crédibilité sur les marchés nationaux et à l'export, voilà quel doit être, je crois, notre objectif commun. Nous devons agir en responsabilité de manière pragmatique et non pas dogmatique.

Merci.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Qui n'est pas en effet pour le soutien aux éleveurs et l'ensemble des acteurs économiques ? Je vous donne acte, vous avez eu raison de préciser qu'ils sont multiples et divers, jusqu'aux transporteurs.

Nous allons voter sur le principe, sur le fond, ce texte, avec conditions car nous tenons à rappeler quand même que vous avez introduit, ce qui n'était pas le cas dans le texte initial, l'accompagnement technique des producteurs fermiers et des artisans, c'est-à-dire des petits producteurs. Si j'insiste là-dessus, c'est parce que - je ne leur fais pas de procès d'intention - les gros producteurs ne subiront pas beaucoup la crise. Vous le savez, nous avons une délégation des élus FN lors de la manifestation qui s'est déroulée à Mont-de-Marsan, où n'étant pas spécialistes de la profession, beaucoup d'éleveurs et de petits producteurs nous ont dit : "chez LABEYRIE ou ailleurs, ils ont 7 000 tonnes de foie gras dans leurs frigos". Ce n'est pas un pêché, mais ils ont les épaules larges. On a même entendu dire qu'ils iraient sans doute - mais pourquoi pas, c'est leur droit - élever des canetons, en acheter, les envoyer hors de la zone d'épizootie de façon à les faire engraisser et de les ramener après pour continuer l'engraissement. Donc nous tenons particulièrement, si ce n'est exclusivement, mais du moins en priorité, à ce que la Région aide les petits producteurs fermiers car ce sont eux qui forment malgré tout le tissu agricole de ce secteur.

On ne va pas faire de la « politicaillerie ». On approuve les premières mesures d'urgence annoncées par le Président du Conseil Régional. Vous nous demandez l'unanimité, nous sommes prêts à la donner devant la crise en question, cela impacte trop notre Région. Mais j'allais dire s'il ne serait pas bon... Je crois, m'a-t-on dit, que dans le groupe de travail qui s'est réuni tout à l'heure, serait évoqué le soutien des groupes politiques. Je trouve que c'est quand même une chose normale, à l'unanimité des groupes politiques, quitte à les nommer.

Deuxième question, ce n'est pas pour faire de la « réunionite », mais je ne vois pas de Comité de pilotage qui aurait pu être évoqué. Nous allons quand même mettre en place des mesures concrètes, précises, il serait bon d'avoir un Comité de pilotage ou un Comité très concret, où chaque sensibilité politique serait représentée, d'autant que nous nous impliquons dans l'approbation de ce soutien. Ce sont mes deux questions et je pense qu'elles reflètent peut-être la pensée d'autres groupes politiques de l'opposition. Ce ne sera peut-être pas toujours le cas mais cette unanimité, nous sommes prêts à y adhérer.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jacques COLOMBIER.

Sur le Comité de crise, cela va être la profession, les services de l'Etat notamment avec les services vétérinaires et tout le contrôle, les possibilités de circulation des animaux,

les règles sanitaires qu'il faudra passer pour pouvoir entrer dans une bande, etc. Maintenant, la Commission agricole et le GIA verront le plan. Là, on intervient en urgence, je crois qu'il n'y a pas de...

M. COLOMBIER. - ...Vous repoussez cela à une Commission, d'accord, mais ce n'est pas...

M. LE PRÉSIDENT. - ...On ne va pas créer...

M. COLOMBIER. - ...Je ne vous demande pas le détail, mais est-ce qu'il y aura un Comité de pilotage et dans ce cas-là, est-ce que les représentants des sensibilités politiques pourront y participer ?

M. LE PRÉSIDENT. - Dans le Comité de crise, c'est l'exécutif. Après, vous serez tous informés ouvertement. Je crois que cela se passe suffisamment bien avec la profession - c'est la profession qui est la plus exposée - pour qu'il n'y ait pas de souci entre nous, on peut se faire confiance là-dessus.

M. ARGENTON. - Au nom du groupe UDI, on était tout à fait favorable à une adoption de cette motion.

Plusieurs observations. D'abord, on tient à féliciter l'ensemble des membres de cette Commission réunie rapidement, sous la présidence de notre vice-Président, pour la qualité des échanges et effectivement pour aboutir à un texte constructif et tout à fait favorable.

La deuxième observation est qu'aujourd'hui, on se préoccupe de la crise avicole, mais n'oublions pas qu'en même temps se produisent d'autres crises dans le monde agricole, notamment dans le domaine laitier. Alors c'est vrai que cela concerne plus d'autres départements dans notre Région, mais pour lever toute ambiguïté, il faut dire que cette motion, si nous l'approuvons, doit ne pas être considérée - et je sais que ce n'est pas l'intention - comme un désintéret pour les autres filières agricoles. D'autres entreprises, d'autres petits artisans, petits commerçants dans le monde agricole souffrent terriblement aujourd'hui. Le monde agricole de notre Région, première Région agricole du territoire national, souffre, donc j'espère que nous aurons l'occasion, lors de différentes réunions de cette Commission agriculture, d'aider aussi les autres filières du monde agricole.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas de souci là-dessus.

D'une certaine manière, je l'évoquais dans le débat sur les compétences et les indemnités, nous ne sommes pas là simplement pour protester, nous sommes là pour amener des compétences si nous en avons. Dans le domaine de l'agriculture, il y a plus

besoin d'innovation que d'autre chose, si vous me le permettez, qu'elle soit commerciale, agraire, agricole, environnementale ou export.

M. ARGENTON. - J'espère que nous aurons l'occasion de vous le montrer.

M. TAUZIN. - Monsieur le Président, étant maire d'une commune où 1 500 emplois sur 4 800 habitants dépendent directement de l'aviculture, je voulais, au nom du groupe Les Républicains, exprimer la détresse de notre territoire.

Je partage tout à fait l'émotion de ma collègue Pascale REQUENNA, c'est tout un pan de notre économie qui est en train de s'écrouler, 5 ou 6 années à peine après la perte de notre forêt, c'est un peu le même choc. Pour ceux qui auraient vécu cela d'un peu loin, depuis le 18 janvier, plus aucun caneton n'est introduit dans aucun des départements du Sud-ouest de la France. A partir de la semaine 17, c'est-à-dire du 1^{er} mai, nous n'aurons plus aucun canard, et pendant donc quasiment 2 mois, nous n'allons avoir aucune production et nous n'aurons les premiers abattages que fin août-début janvier. Cela veut dire que tous nos ateliers de découpe, nos conserveurs, nos transporteurs vont, pendant 6 mois, avoir progressivement une baisse d'activité puis un arrêt total d'activité. Donc nous sommes face à une crise sans précédent. Ce sont 2 827 exploitations touchées dans les Landes, ce sont 2 000 à 2 500 salariés qui vont se retrouver au chômage technique. Dans ma commune, nous avons déjà plusieurs dizaines de salariés qui sont au chômage technique.

Je voudrais tout d'abord dénoncer le procès fait à la filière, je ne comprends pas que l'on puisse opposer les gros et les petits dans cette affaire. Je tiens juste à préciser que le premier cas de virus a été trouvé dans une basse-cour et non pas un élevage professionnel. Tout cela pour vous évoquer qu'elle touche aussi bien des petits ateliers que des ateliers plus professionnels. De jeunes agriculteurs qui ont investi dans des 400 m², et qui participent donc de cette filière longue que certains voudraient dénoncer, sont encore plus fragiles que des petites fermes de transformation à la ferme, où les coûts et les investissements ne sont pas forcément les mêmes. Puisqu'il y a eu un procès vis-à-vis de certains grands Groupes, nous avons... Je ne citerai pas son nom, mais j'étais avec vous, Monsieur le Président, dans une grosse coopérative du département où cette crise va représenter les trois quarts de l'excédent brut d'exploitation de l'an dernier de ce Groupe coopératif.

Donc l'enjeu pour nous aujourd'hui est qu'aucun atelier, aucune exploitation, aucune entreprise ne fasse faillite au travers de cette crise sanitaire. Les 130 M€ annoncés par l'Etat la semaine dernière sont un premier pas, mais ils ne concernent que les agriculteurs et accouveurs. C'est donc l'ensemble de la filière avale, ses découpeurs, ses transporteurs, ses conserveurs et tous les métiers annexes (du fabricant d'étiquettes à l'entreprise de prestation de services en nettoyage), bref, tout un écosystème qui va être impacté et il est

aujourd'hui du ressort de la Région de les accompagner parce que c'est notre vocation. Bien entendu, nous n'attendons pas de la Région une indemnisation des pertes économiques, nous n'avons pas les moyens, ni la compétence. Par contre, il est de notre mission de mettre en œuvre tous les moyens pour assurer les relais de trésorerie permettant à toutes ces entreprises de passer le cap.

Permettez-moi de profiter de ce mot pour affirmer à mon sens 4 orientations fortes. La première est la rapidité dans le versement des aides, et je sais que ce n'est pas le fort de notre institution. J'ai relancé ces derniers jours certains accoueurs qui ont bénéficié au mois de juin d'aides sur des investissements qu'ils ont faits et pour lesquels les sommes qui leur avaient été accordées n'avaient toujours pas été versées, et j'ai eu la stupéfaction de prendre connaissance que depuis le 1^{er} décembre, du fait de la fusion de nos systèmes informatiques, notre collectivité était dans l'incapacité de verser quelque subvention que ce soit à aucune entreprise que ce soit. On m'a annoncé que cela devrait être débloqué début février, mais nous avons donc des personnes concernées par la crise qui ont de l'argent qui leur a été attribué au mois de juin, et pour lesquelles les sommes ne sont toujours pas débloquées.

Dès lors, je veux vraiment que sur ce dossier-là, nous ayons un changement de paradigme et que la vitesse de l'attribution des subventions prime sur le montant. Il nous faut dès lors mettre en place - et je suis ravi que vous en ayez parlé - des versements anticipés des aides pour que les agriculteurs puissent commencer les travaux pendant les semaines sans élevage dans leur exploitation et que le remboursement n'interviendra qu'après coup et, pour les entreprises agroalimentaires, que pour toutes celles qui ont eu un dossier accordé, que l'on puisse faire des acomptes majorés. Les dossiers sont déjà instruits, ce ne sera que plus de trésorerie pour elles.

Deuxième point, je voudrais élargir le débat et vous dire que ce problème ne concerne pas exclusivement que la filière palmipède, nous avons aussi toutes les volailles maigres (nos poulets, nos pintades) qui sont touchées par les mesures de biosécurité, avec des restrictions à l'export. Il y aura là aussi une vigilance particulière à avoir, et nous avons également - c'est très fort sur ma commune - des activités de plume et duvet (nos doudounes, nos parkas qui sont faites avec le retraitement des plumes de canard) qui subissent aussi des restrictions à l'export et de grosses difficultés.

Il nous faudra, et c'est mon troisième point, bien entendu, une fois que ces mesures de biosécurité et que la production sera répartie, mettre en place un grand plan de communication et que le retour de nos magrets, foies gras et confits dans les assiettes soit une vraie fête gastronomique car pendant plusieurs mois effectivement, ce sont les produits

d'importation qui vont prendre le relais. A l'export, ce sera encore plus difficile puisqu'au fond, ces marchés si difficiles à obtenir pourraient reprendre d'autres habitudes gastronomiques. Je sais en particulier que le Japon est un marché très fort et sur lequel il faudra, avec tous les autres marchés, notamment du Moyen-Orient, mener une action très forte.

En conclusion, je voudrais juste vous dire que pour que tout cela soit efficace, il faudra aussi y consacrer le budget suffisant, donc se posera inéluctablement la question d'une augmentation du budget de l'agriculture au regard de cette crise sans précédent, et comptez sur notre groupe pour vous soutenir en ce sens par réaffectation de nos moyens bien entendu. Je voudrais finir en disant que j'ai souhaité, lors de la préparation de cette motion commune, qu'une Commission agriculture puisse se réunir dans l'urgence, nous avons un GIA qui est prévu dans 15 jours, si nous pouvons profiter de cette rencontre pour nous réunir, je crois que ce serait une très bonne chose.

Pour conclure définitivement, je voudrais aussi évoquer quelques réalités simples, plus larges, c'est que nos canards sont élevés en liberté, en plein air et que cela ne les rend que plus sensibles à des virus, qu'ils sont nourris au maïs de nos fermes et c'est bien avant l'heure une forme d'économie circulaire et qu'enfin, le gavage est un procédé naturel. J'ai tenu à ce que ce soit inscrit dans la motion, ces oiseaux migrateurs se gavent naturellement en vue de faire la migration. Dès que l'on arrête de gaver un canard, son foie redevient plus maigre, donc je crois qu'il y a là un combat à mener pour défendre cette filière, face à des attaques de personnes qui voudraient faire croire que le gavage est de la maltraitance de l'animal. En ce sens, je réfute totalement l'initiative de Madame Laurence ABEILLE, dans ces circonstances si douloureuses où 50 éleveurs ont eu l'ensemble de leurs animaux abattus, plus de 100 000 volailles ont été abattues dans nos territoires, une personne Députée de notre nation, faisant appel à Pamela ANDERSON, un exemple s'il en est, a voulu faire le buzz pour essayer de nuire à cette filière, il y a là de l'indécence...

M. LE PRESIDENT. - ...Bien, je crois que l'on a bien compris.

M. TAUZIN. - En conclusion, j'espère que tout comme à l'Assemblée Nationale, l'ensemble des groupes a dénoncé cette pratique de Madame la Députée ABEILLE, qu'ici dans cette enceinte, l'ensemble des groupes votera cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Je comprends que dans cette Assemblée on ait besoin d'avoir un positionnement pour dire "c'est moi qui défends le plus la filière, etc.", je crois aussi, et l'expérience qui est la mienne me l'a montré, que c'est plutôt dans l'innovation, la réflexion de dispositifs et le contact avec la profession que l'on fait avancer les choses.

Concernant la rapidité dans le versement des aides, ces aides ont repris mais on n'a pas pu discuter ce matin sur le fait qu'à la fois il faut aller le plus vite possible pour nous agglomérer, il faut éviter que nous ayons des coûts supplémentaires, puis en même temps ne pas passer dans les procédures nécessaires pour éviter que l'on superpose, on ajoute, on augmente plus, etc. Il faut à un moment donné essayer d'avoir une ligne directrice. Je suis très heureux que vous ayez défendu l'activité plume et duvet parce que l'entreprise à laquelle on pense tous les deux est une entreprise que le Conseil Régional a beaucoup aidé, et je me réjouis qu'elle ait réussi à se retourner dans cette affaire.

Je rappelle une chose, parce que cela a fait l'objet de débats, il y a un paradoxe que vous évoquiez d'ailleurs dans votre intervention, il faut qu'à la fois on soit prêt pour Noël mais en même temps - je peux vous le dire, vous étiez à la réunion -, vous avez entendu la profession, notamment des éleveurs, avec la volonté d'une rupture, d'un vrai vide sanitaire. Le combat a été là à un moment donné : raccourcir la procédure de vide sanitaire, prendre des risques sur un virus qui était hautement pathogène sur la filière poulet ou autre, pouvoir faire venir des bandes de canards de zones saines, etc. Attention, oui il faut que l'on mette en place un système de solidarité et d'indemnisation mais à un moment donné, c'est l'avenir de la filière qui compte.

N'ayons pas dans nos Assemblées uniquement des discours de court terme, ayons des discours sur le long terme : comment cette filière est préservée ? Comment est-elle assainie sur le plan de l'élevage ? Cela me semble essentiel. Par contre, sur le plan de la communication, sur le plan de l'export, du budget suffisant, j'espère que tout le monde fera comme nous.

Mme COUTANT. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Tout d'abord, je tiens à saluer le travail qui a été fait ce matin par les Présidents de groupes, et piloté par Jean-Pierre RAYNAUD, pour arriver à un texte et une motion commune qui est grandement améliorée par rapport aux textes initiaux proposés. Evidemment que le groupe EELV soutient la filière, on est tout à fait conscient du drame qui est vécu aujourd'hui par cette filière, que ce soit le drame économique, mais aussi le drame humain comme vous l'avez rappelé à plusieurs reprises. Mais je crois que dans un second temps, on ne peut pas occulter l'importance et la nécessité de travailler à repenser cette filière quant à sa structuration, et je parlerai du bien-être animal mais aussi de la qualité de notre alimentation.

Maintenant, sur le texte qui nous a été proposé cet après-midi, il y a quand même une fin de phrase que nous ne pouvons pas cautionner parce qu'elle s'apparente davantage à de l'instrumentalisation politique, et vous en avez fait la preuve tout à l'heure, qu'au véritable sujet qui nous importe aujourd'hui, c'est-à-dire soutenir cette filière qui en a besoin. Donc

nous demandons juste le retrait de quelques mots, les derniers mots de la première page : « et rappelle que le gavage des palmipèdes est un procédé naturel et traditionnel ». C'est pour la bonne et simple raison...

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plait, on laisse terminer Françoise COUTANT, chacun peut s'exprimer. Je ne souhaite pas, dans cette Assemblée, que l'on se cherche des querelles politiciennes. Si l'on peut arriver à un texte unanime, je souhaite qu'on l'ait, c'est d'accord ? Et je ne suis pas susceptible d'être accusé de ne pas défendre le monde agricole. Je le dis à tout le monde dans cette Assemblée, sans distinction.

Madame COUTANT, vous avez la parole.

Mme COUTANT. - Merci.

Donc cette motion est là pour soutenir la filière, cette filière en crise, elle n'est pas là pour statuer du gavage, bien ou pas bien, et je pense que c'est un sujet qui pourra être évoqué lors d'une réunion d'une Commission agricole, où nous pourrions échanger, dialoguer et peut-être avoir une position commune. C'est pour cela que nous demandons le retrait de ces quelques mots pour pouvoir voter cette motion puisque nous souhaitons, nous aussi, soutenir cette filière en crise. Si tel n'était pas le cas, nous ne prendrions pas part au vote.

Juste pour revenir sur l'interpellation concernant Laurence ABEILLE, je voudrais vous rappeler, peut-être, ou vous dire pour les autres, que Laurence ABEILLE a déposé son projet de loi au mois d'octobre et que c'est vrai, l'étude de ce projet de loi a été bien mal venu au moment de la crise que traversent nos éleveurs.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je voudrais commencer d'abord par vous remercier, Monsieur le Président, pour la réactivité qui a été la vôtre et notamment à travers votre déplacement dans les Landes, à la fois à Toulouzette pour rencontrer des éleveurs traditionnels, et ensuite à Saint-Pierre-du-Mont pour rencontrer l'ensemble des acteurs de la filière. Je le dis parce que c'est un moment aussi psychologiquement compliqué pour les agriculteurs et l'ensemble de la filière concernés dans notre département, et je crois qu'il était aussi important que ce symbole soit présent dans les esprits. Il est vrai que ceux que nous pouvons rencontrer ces jours-ci nous font souvent part de leur désarroi, nous indiquent même que si trop d'éléments nouveaux devaient intervenir en termes de normes par exemple, ils pourraient arrêter. Je pense que cet aspect psychologique est important.

Nous avons connu dans les Landes il y a 10 ans - cela n'a rien à voir, je vous l'accorde, mais d'un point de vue psychologique c'est un peu semblable -, avec Klaus, un moment difficile, je peux vous dire qu'économiquement, pour certains cantons dans notre département, ce qui arrive là est particulièrement dramatique et peut avoir des conséquences tout à fait catastrophiques. Donc je voulais vous remercier de ce point de vue aussi.

Je crois effectivement que nous sommes face à un événement majeur et qu'il faut éviter d'aller chercher des débats annexes qui viennent un peu polluer nos débats. L'enjeu est d'avoir le meilleur dispositif et le plus efficace possible pour essayer de raccourcir, autant qu'il est possible, la durée de la crise elle-même, c'est-à-dire que les mesures sanitaires qui doivent être annoncées dans les jours prochains doivent tenir compte d'une reprise la plus rapide possible. Jean-Pierre RAYNAUD, vous-même, y travaillez avec Stéphane LE FOLL. Qu'il y ait un dispositif d'indemnisation - mais c'est le rôle de l'Etat et de l'Europe - qui soit efficace sur l'ensemble des échelons de la filière, il n'y a pas que les producteurs, vous l'avez dit, il y a aussi les abattoirs, les transporteurs, etc. Je ne vais pas faire la liste de toutes les professions concernées mais c'est extrêmement important.

Il nous faudra mener un travail de communication autour de cette filière et de sa valorisation qui sera très important après cette crise parce qu'il y a des inquiétudes sanitaires qui ont été évoquées, notamment dans les ventes et à l'exportation, cela pose aujourd'hui beaucoup de questions. Je crois qu'il y a un volet recherche aussi qui devra être conduit parce que bien sûr, si des mesures d'urgence peuvent permettre de sortir... Le Président a eu raison de rappeler qu'il fallait qu'il y ait une rupture et un vide sanitaire, que toute autre solution n'était pas sérieusement envisageable, mais que malgré tout, on ne peut pas garantir à 100 % que le virus ne revienne pas. Il faut réfléchir aussi à d'autres moyens en matière de recherche et pourquoi pas de vaccination.

Puis la Région devra accompagner, et c'est là le cœur de notre rôle, à la fois la formation des producteurs, des agriculteurs mais aussi des salariés de la filière dans cette période difficile où il va y avoir du chômage partiel dans les entreprises mais aussi à l'issue, pour essayer de profiter de ce moment pénible pour essayer encore de progresser, même si la filière a déjà fait beaucoup d'efforts. Puis sur les investissements qui seront indispensables pour se mettre en conformité avec les nouveaux dispositifs sanitaires qui seront proposés. Je ne crois pas qu'il faille rentrer dans des débats non plus visant à opposer les uns et les autres. Dans un moment de crise, il faut se serrer les coudes, il faut l'unité. Ce genre de petite polémique, je pense, doit être absolument écarté de notre part comme d'autre part, je crois qu'il n'y a vraiment pas manière ni à polémiquer, ni à renforcer des crispations dans une profession qui n'a pas besoin de cela aujourd'hui.

Ceci étant, il est vrai - Le Président a eu l'occasion de le dire et je crois qu'il a tout à fait raison - qu'il faudra aussi tirer un certain nombre de leçons, et je crois que la profession en est d'accord, et que nous ne pourrions pas rester comme si rien ne s'était passé, comme si rien ne devait changer, il faut aussi évoluer, c'est l'intérêt de la filière elle-même.

Je souhaite que chacun dépasse un peu ses particularismes pour que nous arrivions à une position unanime, je le dis avec une certaine gravité, c'est vraiment important pour le moral de toute la profession et pour la capacité qui sera la leur à repartir du bon pied, et je crois qu'il nous absolument éviter toute forme de polémique et de débats secondaires qui n'ont pas lieu d'être en la matière.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Stéphane DELPEYRAT.

Le titre de la motion est bien « soutien à la filière des palmipèdes à foie gras en pleine crise aviaire ».

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, je suis désolé, on peut quand même parler un peu. Je n'alourdirai pas le débat, je vous ai posé une question, j'attends votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT. - Quelle est la question ?

M. COLOMBIER. - La question était que je m'étonnais, comme certains autres groupes politiques, qu'il n'y ait pas écrit à l'unanimité des groupes politiques. Ce n'est pas politiser le débat, c'est montrer non seulement à la profession mais au public que pour une fois, il y a l'union sacrée.

M. LE PRÉSIDENT. - Jacques COLOMBIER, ce sera marqué dans le libellé une fois que j'aurai constaté les partis, les groupes qui ont voté.

M. COLOMBIER. - Merci de répondre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Mme COUTANT. - Nous avons demandé une suppression, quelle est la réponse ?

M. LE PRESIDENT. - J'ai soumis la motion telle qu'elle avait été rédigée ce matin. Donc je prends acte du fait qu'il y ait une non-participation au vote.

Vote sur la motion : «Soutien à la filière des palmipèdes à foie gras en pleine crise aviaire»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine

NON PARTICIPATION AU VOTE : Ecologiste et Citoyen-EELV,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme COUTANT. - On a changé le titre quand même.

M. LE PRESIDENT. - On a changé le titre parce que ce n'est pas la grippe aviaire.

Chers collègues, je vous remercie, la séance est levée. A très vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 1^{er} FEVRIER 2016

Annexe 1 -

page 58 – Motion « Soutien à la filière des palmipèdes à foie gras en pleine crise aviaire »

Annexe - 2

page 75 – Liste des Conseillers Régionaux

ANNEXE 1

MOTION

« Soutien à la filière des palmipèdes à foie gras en pleine crise aviaire »

MOTION

Séance plénière du lundi 01 février 2016

**MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE DES PALMIPÈDES A FOIE GRAS
EN PLEINE CRISE AVIAIRE**

Le virus d'influenza aviaire est apparu en Dordogne le 24 novembre 2015. L'Agence nationale de sécurité sanitaire a rendu son avis le 14 décembre 2015 confirmant l'absence pour cette souche H5N1 des principaux marqueurs de dangerosité pour l'homme.

Au total, à ce jour, 69 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène pour les volailles ont été détectés dans 8 départements du Sud-Ouest de la France principalement dans les Landes, en Dordogne et dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les mesures de vide sanitaire proposées par l'Etat touchent 30 % de la production nationale annuelle de canard, provoquant dans de nombreuses exploitations un arrêt total ou partiel de la production. C'est toute la chaîne économique qui s'en trouve affectée, des accoueurs aux conserveurs en passant par les entreprises de transport, d'abattage, de transformation, vente de grains... Dans le Grand Sud-Ouest, 20 000 familles et près de 70 000 emplois directs et indirects sont concernés. **Les conséquences économiques pour l'ensemble de la filière s'évaluent entre 300 et 350 millions d'euros selon le Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (Cifog).**

Si une indemnisation des éleveurs est prévue par arrêté ministériel, l'Etat prenant également en charge le financement des mesures de surveillance et de nettoyage / désinfection, **à ce jour les premiers acomptes n'ont toujours pas été versés à ces éleveurs.**

Les premières mesures du plan de soutien annoncé par le ministre de l'Agriculture le 26 janvier vont dans le bon sens, mais l'enveloppe de 130 millions d'euros pour les éleveurs, gaveurs et accouveurs ne couvre que très partiellement le sinistre, et les dispositifs à destination des entreprises (transformation, transport...) ne sont toujours pas financés.

Dans ce contexte, considérant la nécessité d'établir des bases saines pour éviter une nouvelle crise de la Filière, *les Conseillers Régionaux*, réunis en Séance Plénière le 1^{er} février 2016 :

- Réaffirment leur soutien aux éleveurs et à l'ensemble des acteurs économiques de la Filière dont l'activité contribue au rayonnement de notre Région : tous ces produits agricoles, notamment ceux en IGP et AOC, font partie de notre patrimoine culturel et gastronomique, fierté de notre région et rappellent que le gavage des palmipèdes est un procédé naturel et traditionnel
- Demandent l'engagement de l'Etat et de l'Union Européenne pour l'indemnisation des éleveurs et de l'ensemble de la chaîne économique à la hauteur des pertes et du préjudice économique subi, comme pour l'accompagnement technique des producteurs fermiers et des artisans, l'Etat devant parallèlement accorder rapidement le décalage du versement des charges sociales et patronales
- Demandent à la Région d'intervenir auprès des banques pour obtenir le maintien des lignes de crédits accordés, l'ouverture de celles nécessaires et le report des annuités de remboursement en cours
- Approuvent les premières mesures d'urgence annoncées par le Président du Conseil régional, pour un accompagnement personnalisé des éleveurs, des avances de trésorerie, la formation des salariés en activité partielle et l'aide à l'investissement pour répondre au nouveau cadre sanitaire
- Demandent une mise en œuvre souple et rapide de ces dispositifs pour un redémarrage de l'activité qui passe par :
 - des délais d'instruction des dossiers et de versement des aides raccourcis en situation d'urgence
 - un régime dérogatoire permettant d'engager des dépenses de mise en conformité des exploitations aux nouvelles normes de bio-sécurité par anticipation en cette période d'inactivité forcée
 - un soutien spécifique à l'export pour la reconquête des marchés
 - un plan de communication spécifique pour l'après-crise afin de rassurer les consommateurs et accompagner la reprise de l'activité

ANNEXE 2

Liste des Conseillers régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée régionale :

107	- Parti Socialiste : (85)
	- Europe Ecologie Les Verts : (18)
	- Parti Radical de gauche : (4)
28	- Les Républicains: (28)
11	- Union des Démocrates et des Indépendants : (11)
8	- Mouvement Démocrate et Apparentés : (8)
29	- Front National : (29)
183	TOTAL 183

CONSEIL REGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX	GROUPES POLITIQUES
ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Europe Ecologie les Verts
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	PS et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Parti Radical de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants
ASTIER Dominique	PS et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains
AVERLAN Joëlle	PS et Apparentés
BARAT Geneviève	PS et Apparentés
BAUDE Vital	Europe Ecologie les Verts
BAYLE Josie	Union des Démocrates et des Indépendants
BEDU Anne-Laure	PS et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains
BERGÉ Mathieu	PS et Apparentés
BERROYER Jean-Paul	Front National
BEYRIS Maryline	PS et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche
BLANCHARD Gérard	PS et Apparentés

BLANCHÉ Hervé	Les Républicains
BLANCO Jean-François	Europe Ecologie les Verts
BONJEAN Elisabeth	PS et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains
BOUDIÉ Florent	PS et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	PS et Apparentés
BOULTAM Yasmina	PS et Apparentés
BOURDIN Katia	Europe Ecologie les Verts
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Front National
BROUILLE Andréa	PS et Apparentés
BRUN Yveline	Front National
CALMELS Virginie	Les Républicains
CASSIN Armelle	Les Républicains
CATHUS Christophe	PS et Apparentés
CAVITTE Pascal	PS et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains
CHADOURNE Sandrine	Front National
CHARAÏ Naïma	PS et Apparentés
CHARBONNEAU Jean-Romée	Front National
CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union des Démocrates et des Indépendants
CHAUMERON Lucie	Front National
CHERET Pierre	PS et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Front National
CIBERT Cyril	PS et Apparentés

CLAVEAU-ABBADIE Charline	PS et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains
COLOMBIER Jacques	Front National
COMBRES Maryse	Europe Ecologie les Verts
CORREIA Eric	PS et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	PS et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains
COUTANT Françoise	Europe Ecologie les Verts
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains
DARBON Alain	PS et Apparentés
DAURÉ Jean-François	PS et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Front National
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Front National
DEGUILHEM Pascal	PS et Apparentés
DELATTRE Nathalie	Union des Démocrates et des Indépendants
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	PS et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	PS et Apparentés
DELRIEUX Benjamin	PS et Apparentés
DERVILLE Sandrine	PS et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	PS et Apparentés
DIAZ Edwige	Front National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union des Démocrates et des Indépendants
DORTHE Philippe	PS et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants
DUBOIS Robert	Front National

DUFORESTEL Pascal	PS et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains
DURRUTY Sylvie	Les Républicains
DUTOYA Emilie	PS et Apparentés
EMON Jacky	PS et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	PS et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains
FEKL Matthias	PS et Apparentés
FELTESSE Vincent	PS et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains
FRANCQ Natalie	PS et Apparentés
FREL Lionel	Europe Ecologie les Verts
FROPOS Sabine	Front National
FROUSTEY Pierre	PS et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Europe Ecologie les Verts
GENDREAU Béatrice	PS et Apparentés
GÉRARD Anne	PS et Apparentés
GERARD Vincent	Front National
GUERIN Guillaume	Les Républicains
GUILLEMOTEAU Patrick	PS et Apparentés
HARRIBEY Laurence	PS et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	PS et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Front National

HÉRAUD Lydia	PS et Apparentés
HOUDET Christian	Front National
HUSTAIX Gilles	Front National
IRATCHET Jean-Michel	Front National
JACQUILLARD William	PS et Apparentés
JEANSON Françoise	PS et Apparentés
JOUBERT Florence	Front National
JUTEL Elisabeth	PS et Apparentés
KERROUCHE Eric	PS et Apparentés
LAFFORE Sandrine	PS et Apparentés
LAGRAVE Renaud	PS et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union des Démocrates et des Indépendants
LAMARA Laurent	Front National
LAMARQUE Gisèle	PS et Apparentés
LANZI Nathalie	PS et Apparentés
LAOUANI Tarik	PS et Apparentés
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains - CPNT
LAURENT Patrice	PS et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Front National
LE YONDRE Nathalie	PS et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	PS et Apparentés
MACAIRE Jean-François	PS et Apparentés
MALHERBE Gonzague	Front National

MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche
MARENDAT Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
MARTY Christine	Front National
MESNARD Françoise	PS et Apparentés
MINVIELLE Michel	PS et Apparentés
MOEBS Christine	Europe Ecologie les Verts
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	PS et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Europe Ecologie les Verts
MOREAU Guy	PS et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Europe Ecologie les Verts
MUÑOZ Jonathan	PS et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains
NAUCHE Philippe	PS et Apparentés
NAYACH Laure	PS et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	PS et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Europe Ecologie les Verts
OXIBAR Marc	Les Républicains
OZSOY Mumine	Europe Ecologie les Verts
PAGÈS Jean-Louis	Europe Ecologie les Verts
PAIN Hélène	Front National
PALUTEAU Bruno	Front National
PATIER Christophe	Union des Démocrates et des Indépendants
PERREAU Thierry	Europe Ecologie les Verts
PIEUCHOT Christelle	PS et Apparentés

PINVILLE Martine	PS et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains
RABIT Philippe	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre	PS et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Front National
ROUÈDE Laurence	PS et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	PS et Apparentés
SABAROT Henri	PS et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	PS et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	PS et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants
SÉMAVOINE Monique	Mouvement Démocrate et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	PS et Apparentés
TARIS Joan	Mouvement Démocrate et Apparentés
TARRASO Agnès	Front National
TAUZIN Arnaud	Les Républicains
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
THOMASSON-BERNIER Aurélie	PS et Apparentés
TIRANT Benoit	PS et Apparentés
TORTOSA Huguette	PS et Apparentés
TRAPY Nathalie	PS et Apparentés

TRIFILETTI Stéphane	Europe Ecologie les Verts
TRIJOULET Thierry	PS et Apparentés
UTHURRY Bernard	PS et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	PS et Apparentés
VERDIN Alain	Front National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	PS et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains
VINCENT François	PS et Apparentés
VOLPATO Mireille	PS et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	PS et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Front National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche